

Schéma Territorial de l'Animation de la Vie Sociale



2018 - 2022



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
Le Président du Conseil d'Administration de la Caf	4
Le Préfet de la Guyane	5
Le Président de la Collectivité territoriale de Guyane	6
La Présidente de la Fédération nationale des centres sociaux et socio culturels de France	7
Les porteurs de projets	8
1. L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	9
1.1. Une rencontre entre mouvement associatif, mouvement d'éducation populaire et la Caf	9
1.2. Le cadre réglementaire : la Caf responsable de l'agrément	9
2. LES MISSIONS GENERALES DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	11
2.1. Des leviers et relais essentiels de la politique familiale	11
2.2. Des valeurs et des principes à respecter	12
2.3. Des finalités qui transcendent les projets sociaux	12
3. LE PORTRAIT SOCIAL DE LA GUYANE	14
3.1. La géographie	14
3.2. L'économie	15
3.3. La population	15
3.4. La couverture maladie	18
3.5. Les allocataires : une augmentation constante	20
3.6. L'accès aux droits : un taux de couverture très inégal sur le territoire	21
3.7. La pauvreté	22
3.8. La solidarité et l'insertion	22
3.9. La Petite enfance : des besoins liés à une natalité dynamique	23
3.10. La Jeunesse est fortement touchée par la non scolarisation	23
3.11. La parentalité : de forts besoins d'accompagnement	26
3.12. Le logement et le cadre de vie : des besoins en constante augmentation	28
3.13. L'animation de la vie sociale : de belles perspectives	29

4. LES AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES	30
<i>Axe 1 : Partager et développer une culture commune d'animation de la vie sociale</i>	32
Objectif n°1.1 : Acquérir une culture partagée de l'animation de la vie sociale	32
<i>Axe 2 : Développer la couverture du territoire en équipements d'animation de la vie sociale</i>	37
Objectif n°2.1 : Créer cinq centres sociaux en Quartier Politique de la Ville ou en Zone de Revitalisation Rurale	37
Objectif n°2.2 : Créer des espaces de vie sociale dans chaque commune de Guyane	38
Objectif n°2.3 : Développer l'inter-générationnel dans un objectif de participation et de lutte contre l'isolement social	40
Objectif n°2.4 : Favoriser l'accès aux droits et aux prestations de l'assurance maladie	42
<i>Axe 3 : Accompagner les équipements et garantir leur pérennité</i>	44
Objectif n°3.1 : Financer le fonctionnement des équipements de l'animation de la vie sociale	44
Objectif n°3.2 : Développer une offre locale de formation pour pourvoir aux nouveaux emplois liés à l'animation	48
de la vie sociale	48
Objectif n°3.3 : Créer une fédération locale des centres sociaux	50
5. LA CONDUITE ET L'EVALUATION DU SCHEMA	54
5.1. Le comité de pilotage territorial de l'Animation de la Vie sociale	55
5.2. Le comité technique	55
5.3. L'instance de concertation, d'étude et de suivi des projets d'agrément	56
<i>Charte de la Laïcité de la branche famille</i>	58
<i>Remerciements</i>	59
<i>Glossaire</i>	60
<i>Annexes</i>	61
Le diagnostic social par E.P.C.I	61
1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL (CACL)	61
2. LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS (CCOG)	68
3. LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES SAVANES (CCDS)	75
4. LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'EST GUYANAIS (CCEG)	81

PREAMBULE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAF

Axe fort de la politique familiale et sociale portée par la Branche Famille, la politique d'animation de la vie sociale vise à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.

Dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux de la Guyane, la CAF a co-construit ce plan de développement avec ses partenaires (communes, epci, Collectivité territoriale de Guyane, associations, services de l'Etat, Crpv, Cgss, Pôle emploi, Université de Guyane, etc.).

Les centres sociaux et espaces de vie sociale sont au cœur de ce dispositif d'action sociale. Ces structures d'animation de la vie sociale mettent en œuvre des projets répondant aux besoins des habitants et de leur bassin de vie. Elles permettent aux habitants de développer leur « pouvoir d'agir » en favorisant l'expression de ce qui est important pour eux, leurs proches ou la collectivité à laquelle ils s'identifient.

La Caf est engagée à différents niveaux dans l'animation de la vie sociale sur les territoires de la Guyane par :

- un soutien aux structures (centres sociaux, espaces de vie sociale)
- un accompagnement à l'élaboration du projet social et de son plan d'action
- l'attribution d'un agrément pluri annuel
- le versement de prestations de service
- le partenariat local et territorial
- une implication dans la politique de la ville.

Avec le concours de nos partenaires, trois axes ont été définis afin de favoriser l'émergence d'équipements de proximité inter générationnels :

- Partager et développer une culture commune d'animation de la vie sociale
- Développer la couverture du territoire en équipements d'animation de la vie sociale
- Accompagner les équipements et garantir leur pérennité

Le déploiement concerté de la politique locale d'animation de la vie sociale est une nouvelle illustration du rôle d'investisseur social de la CAF pour mieux contribuer à la cohésion et à l'émancipation sociale dans chaque bassin de vie de la Guyane.

Elle complète ainsi l'offre globale de services aux familles.

LE PREFET DE LA GUYANE

La Guyane est un territoire de défis.

Parmi ceux-ci figurent la nécessité de rapprocher le territoire des normes de fonctionnement social qui régissent la République, desquelles il est parfois éloigné. Seul un volontarisme déterminé et serein peut porter cette démarche.

Ce document est l'illustration de ce volontarisme. Résultat d'un travail rigoureux et dense piloté par la caisse d'allocations familiales de Guyane, il constituera pour les années à venir un des documents structurants de l'action publique en matière visant à promouvoir et accompagner la vie sociale du territoire, notamment en complément du Schéma territorial de services aux familles,.

Ce schéma est l'aboutissement exemplaire du partenariat indispensable au portage des politiques publiques sur un territoire où chacun se doit de fournir le meilleur de lui-même, tout en étant conscient qu'il ne pourra réussir dans son entreprise sans les autres.

Les axes retenus et les actions qu'il contient lui donnent une consistance qui résultent de la volonté partagée d'allier le recul et la réflexion stratégique à la traduction opérationnelle concrète, sans laquelle l'action publique finalement n'est rien.

Les fiches actions, nombreuses et précises, permettront cette déclinaison opérationnelle, au service d'une population dont les besoins sont massifs et croissants. Leur pilotage et les moyens mobilisés devront faire l'objet d'une attention toute particulière afin de faire de ce schéma le canevas d'une transformation, et pas seulement un document de plus.

J'adresse mes remerciements sincères à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document, et en particulier à la caisse d'allocations familiales de la Guyane et sa direction. L'État accompagnera sa mise en œuvre et jouera son rôle, non seulement de prescripteur de politiques publiques, auquel il ne peut se cantonner, mais d'accompagnateur et d'acteur de cette transformation.

Déterminé aux côtés de ses partenaires à accomplir cette démarche collective, l'État local est convaincu que le défi de la création des conditions d'une vie sociale conforme aux attentes du territoire et de ses habitants sera relevé.

Ensemble.

PATRICE FAURE

LE PRESIDENT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

La signature de ce Schéma Territorial d'animation de la vie sociale, qui fait suite et complète le Schéma Territorial des Services aux Familles, confirme la réussite du partenariat engagé avec la CAF et l'Etat, au bénéfice de l'accompagnement des familles de Guyane.

Notre population est jeune et se caractérise par le dynamisme de sa croissance démographique, tant du fait de sa forte natalité que de l'apport d'une immigration d'origines diverses. De nombreuses familles sont en situation précaire, isolées et souvent monoparentales. De nombreux jeunes commencent leur vie dans la précarité, se trouvent précocement en charge de familles et peinent à s'insérer dans la société ainsi que dans la vie professionnelle.

Les enjeux d'accompagnement social, de cohésion et de mixité sociale, et de transmission intergénérationnelle prennent par conséquent une dimension accrue en Guyane.

Offrir des lieux d'accueil et de soutien, où pourront être mis en œuvre des projets sociaux adaptés aux réalités de chaque territoire, permettra un meilleur accès au droit.

Favoriser la prise de responsabilité tout en faisant vivre la solidarité, soutenir les initiatives des citoyens, et transmettre les valeurs de la République, est ici plus qu'ailleurs indispensable.

La mise en œuvre concertée de ce schéma contribuera à la couverture sociale de nombreuses villes de Guyane.

La CTG s'engage résolument dans cet objectif d'animation de la vie sociale au côté de la CAF, de l'Etat et des communes. Elle saisit l'opportunité d'une collaboration plus étroite des institutions car la cohésion sociale, enjeu majeur en Guyane et condition nécessaire à son développement économique, dépend de l'implication de l'ensemble des acteurs.

Il est plus que temps désormais de véritablement placer l'humain au cœur de nos politiques publiques, et de graver dans le marbre la nécessité d'activer tous les leviers qui sont à notre disposition - en confortant notamment l'économie sociale et solidaire - pour donner aux femmes et aux hommes qui vivent sur ce territoire les moyens d'être pleinement acteurs de leur propre réussite et de celle de leur pays.

Rodolphe ALEXANDRE

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO CULTURELS DE FRANCE

La CAF de Guyane a mis en œuvre une politique volontariste de développement de l'animation de la vie sociale avec pour objectif de mailler le territoire. Elle a souhaité que ce développement soit soutenu dans un partenariat construit avec le réseau fédéral des centres sociaux. Pour ce faire elle a sollicité la FCSF afin qu'elle structure des propositions et une action pour accompagner les territoires potentiels.

La FCSF qui anime un réseau national de près de 1300 centres sociaux, porte un projet qui a pour objectif le développement du pouvoir d'agir des personnes et des groupes afin qu'ensemble ils puissent faire face aux défis auxquels ils sont confrontés.

Dans l'article 1 de la charte fédérale il est ainsi exposé : *Le centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.*

L'article 2 inscrit son action et celles des centres sociaux dans un cadre de valeurs de référence qui les précise ainsi : *Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les centres sociaux et socio-culturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.*

La FCSF considère que la Guyane, bien qu'éloignée physiquement de la métropole, se doit de bénéficier du même accompagnement local et de l'appui du réseau national que les autres centres sociaux de métropole. La fédération a décidé de répondre favorablement à la sollicitation de la CAF de Guyane et de structurer et déployer une proposition d'appui. Elle se propose de participer à la mise en œuvre de l'Animation de la Vie Sociale et d'en être un des contributaires.

La CAF de Guyane et la FCSF partagent une vision des centres sociaux et de l'animation de la vie sociale qui repose sur les principes suivants :

Faire le choix de l'animation sociale :

- C'est faire le choix du travail avec la population, de la reconnaissance de son expertise pour construire des solutions innovantes, créatives, efficientes.
- C'est faire le choix d'un développement social local qui associe la population à toutes les étapes des projets.
- C'est faire le choix d'un processus qui crée les conditions d'un dialogue entre la population et ses représentants, entre la population et les institutions.

Les centres sociaux et espaces d'animation de la vie sociale sont les partenaires des habitants pour valoriser les potentialités de chacun, accompagner et soutenir des projets collectifs, développer des relations solidaires et démocratiques ».

La FCSF est donc heureuse de ce partenariat fort avec la CAF de Guyane au profit des territoires et des habitants de la Guyane.

Claudie MILLER

LES PORTEURS DE PROJETS

Le réseau des porteurs de projet de Centres Sociaux et d'Espaces de Vie Sociale, la Fédération des Centres Sociaux de France ambitionnent, au cours des cinq prochaines années de développer sur l'ensemble du territoire de la Guyane, une animation de la vie sociale qui vise au développement et à l'émancipation des personnes et des groupes. Les partenaires considèrent que cette démarche ancrée dans le champ du développement social local, est une action appropriée et pertinente pour élaborer, avec les acteurs locaux et la population concernée, des réponses aux questions sociales des territoires.

Ainsi, nous constatons et voulons agir entre autres dans les domaines suivants :

- **Lutter contre la pauvreté et les inégalités** : les partenaires affirment que les projets agréés AVS ont vocation à constituer des bases pour le développement de toutes les formes de solidarité. Ils sont des lieux d'expérimentation de solutions de l'économie sociale et solidaire, et de lutte pour la réduction des inégalités économiques.
- **Favoriser l'accès aux droits, à la culture, à l'éducation et à la santé** : les équipements d'animation de la vie sociale y contribuent.
- **Promouvoir les valeurs de la République et le développement de la citoyenneté pour contribuer à la cohésion sociale** : les centres sociaux et espaces de vie sociale sont des lieux de promotion personnelle et de reconnaissance dans leurs droits fondamentaux pour chaque personne, d'inclusion sociale et d'interculturalité, et de lutte contre toutes les formes de discrimination.
- **Affirmer le pouvoir d'agir des personnes, la place des habitants dans l'animation de leurs quartiers** : les partenaires entendent promouvoir une forme d'action sociale autour d'un projet partagé s'inscrivant dans des pratiques d'éducation populaire et ayant pour objectif :
 - La conscientisation permettant aux personnes et aux groupes de comprendre ensemble la place qu'ils occupent ;
 - L'émancipation individuelle et collective permettant à chacun de se penser au-delà de la place qui lui a été assigné par les rapports sociaux ;
 - Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des groupes afin qu'ensemble ils puissent faire face aux défis auxquels ils sont confrontés, s'émanciper des rapports de domination qu'ils subissent ;
 - La transformation sociale, la mise en mouvement d'individus conscients, émancipés ou en voie d'émancipation, mobilisant leur puissance collective d'agir au service d'un projet de société repensé pour une société plus équitable.

Les partenaires inscrivent leurs actions dans le cadre des valeurs de référence de la charte des centres sociaux qui les précise ainsi : « Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les centres sociaux et socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : **la dignité humaine, la solidarité et la démocratie** ».

1. L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1.1. Une rencontre entre mouvement associatif, mouvement d'éducation populaire et la Caf

Nés en Angleterre à la fin du 19^e siècle, les centres sociaux se développent en France à l'aube du 20^e siècle. Ils sont issus des « œuvres sociales » qui considéraient que les habitants ouvriers devaient s'organiser localement pour gagner en autonomie. Le rayonnement des centres sociaux s'amplifie après 1945 grâce à l'investissement de l'État. Leur expérience, leur implantation au cœur des espaces de vie quotidienne, leur gestion locale et leur pratique de réseau en font des acteurs reconnus de la décentralisation. Marqués par les grandes mutations et les politiques de reconstruction de l'après-guerre, les centres sociaux ont connu un véritable essor dans les années 1960.

Aussi l'État, en 1971, confie à la branche Famille la responsabilité de la délivrance des agréments des centres sociaux. Les Caf s'engagent alors à accompagner les partenaires et à les soutenir financièrement. La nouvelle procédure d'agrément en 1984 affirme la démarche de projet (diagnostic, plan d'actions, évaluation) dans le mode de fonctionnement des centres sociaux.

Selon la lettre circulaire Animation de la Vie Sociale (AVS) de la Cnaf du 31 octobre 1995, les centres sociaux, « équipements d'animation de la vie sociale, constituent un outil privilégié de développement social, de lutte contre l'exclusion, ancrés dans le territoire, privilégiant la participation des habitants dans un souci de prévention, de promotion et de mixité sociale, générationnelle et culturelle ».

1.2. Le cadre réglementaire : la Caf responsable de l'agrément

L'agrément du projet social animation globale des centres sociaux, animation collective familles intégrée aux centres sociaux et espaces de vie sociale est de la responsabilité du conseil d'administration, instance politique de la Caf.

La lettre circulaire du 20 juin 2012 est le cadre de référence sur lequel la Caf s'appuie pour développer une politique d'animation de la vie sociale.

Ce document de doctrine a pour objectifs :

- de préciser le rôle des Caf et de clarifier les critères d'agrément ;
- d'encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé ;
- de clarifier les notions centrales de projet social et de participation ;
- de développer la lisibilité et la cohérence de ce secteur d'intervention sociale en précisant les finalités et en actualisant les missions des structures ;
- de contribuer au développement d'une politique territoriale d'animation de la vie sociale.

Pour chaque type d'agrément, la Caf mobilise un socle de critères détaillés dans la circulaire Cnaf n°2012 – 013 relative à l'animation de la vie sociale (annexe 1).

La réglementation vise au renforcement de l'approche globale et adaptée aux réalités sociales et territoriales autour de deux grands principes d'actions :

- **La participation des habitants**
- **Le partenariat**

Le projet social doit être articulé avec les projets des autres partenaires et avec le projet de territoire afin de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

L'insertion sociale des familles dans leur environnement et le développement des liens sociaux, base de la cohésion sociale, constituent des axes essentiels de la politique familiale et sociale portée par la Branche Famille.

Les actions développées grâce aux dynamiques impulsées par l'animation de la vie sociale dans le territoire sont des leviers et relais indispensables à la mise en œuvre des politiques familiales et sociales des Caf. Le projet social doit être articulé avec les projets des autres partenaires et avec le projet de territoire afin de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

L'insertion sociale des familles dans leur environnement et le développement des liens sociaux, base de la cohésion sociale, constituent des axes essentiels de la politique familiale et sociale portée par la Branche Famille.

Les actions développées grâce aux dynamiques impulsées par l'animation de la vie sociale dans le territoire sont des leviers et relais indispensables à la mise en œuvre des politiques familiales et sociales des Caf.

2. LES MISSIONS GENERALES DES EQUIPEMENTS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

2.1. Des leviers et relais essentiels de la politique familiale

L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité qui sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces structures poursuivent les mêmes finalités et partagent des valeurs communes. Centres sociaux et espaces de vie sociale répondent à des missions générales communes et se distinguent par des spécificités liées à leur champ et capacité d'intervention. Les centres sociaux disposent de professionnels et de ressources plus importants que les EVS.

Le centre social assure des missions importantes :

- **Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.**

Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là-même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux ;

- **Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.**

Il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition ;

- **L'accueil et l'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations.** L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation. Surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs. Assuré à titre principal par des personnes qualifiées, l'accueil doit être considéré comme une action à part entière ;

- **L'attention particulière aux familles et aux publics fragilisés**, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;

- **Le développement d'actions d'interventions sociales adaptées aux besoins de la population et du territoire** en raison des problématiques sociales auxquelles ils sont confrontés. Ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées

en concertation avec les partenaires opérationnels ;

- **La mise en œuvre d'un plan d'actions** visant à développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ;
- **La concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs** impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Les espaces de vie sociale développent des missions complémentaires adaptées à leur capacité d'action :

- Renforcer les liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage ;
- Coordonner les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

2.2. Des valeurs et des principes à respecter

Positionnées au croisement des politiques institutionnelles, les structures de l'animation de la vie sociale mettent en œuvre leur projet d'un mieux vivre ensemble qui repose sur des valeurs de la République : respect et dignité humaine, laïcité, neutralité et mixité, solidarité, participation et partenariat.

Il s'agit de points de repère qui renvoient à une éthique à partager avec toutes les parties prenantes. Au titre de la neutralité, les structures de l'animation de la vie sociale ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale ou confessionnelle.

2.3. Des finalités qui transcendent les projets sociaux

A travers les mutations sociales et les évolutions sociétales, les structures de l'animation de la vie sociale mettent en vie, à l'échelle de leur territoire, leur projet social. Ce dernier réalisera et évaluera, des actions traversant les enjeux sociétaux actuels :

- la question des familles et leurs mutations (monoparentalité, homoparentalité, responsabilités éducatives, coéducation, familles recomposées...),
- la place des jeunes dans la société,
- les évolutions des comportements des adolescents (relations sociales dématérialisées, conduites à risques...),
- précarité et fragilité sociale,
- le vieillissement de la population (isolement, dépendance...),
- l'accompagnement de l'inclusion numérique,
- l'accès aux droits,
- la flexibilité croissante des horaires de travail,
- le développement durable, l'insertion sociale et professionnelle,
- le pouvoir d'agir des habitants,

- l'arrivée de nouvelles populations,
- la promotion et la défense des valeurs de la République,
- la promotion de l'égalité hommes-femmes.

Quelle que soit son importance ou les particularités de son territoire d'implantation, chaque structure de l'animation de la vie sociale, poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

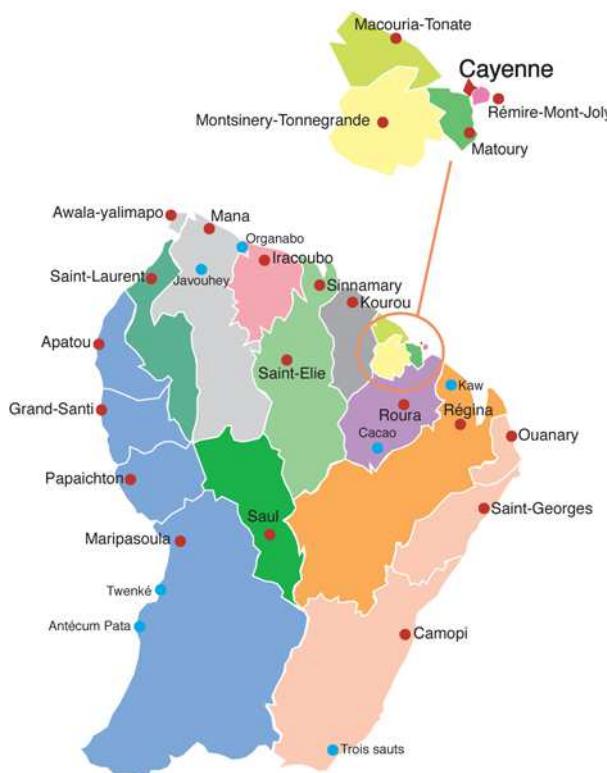
Ces trois finalités communes à l'ensemble des équipements de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux en se référant aux dimensions individuelles, collectives et sociales de tout être humain.

3. LE PORTRAIT SOCIAL DE LA GUYANE

La Guyane constitue, depuis janvier 2016, une collectivité territoriale de la République régie par l'article 73 de la Constitution. Elle exerce les compétences attribuées à un département d'outre-mer et à une région d'outre-mer et celles qui lui sont dévolues par la loi pour tenir compte de ses caractéristiques et contraintes particulières.

3.1. La géographie

Située entre le Suriname à l'ouest et le Brésil au sud et à l'est, elle est la plus vaste région française avec une superficie de 83 534 km² (soit 16 % du territoire métropolitain).



A l'ouest, le fleuve Maroni, et à l'est, le fleuve Oyapock, sont les frontières naturelles de cette région insérée dans le plateau des Guyanes. Au sud, l'étendue de la forêt amazonienne rend difficile la pénétration du territoire, avec, pour seul accès possible, la navigation fluviale.

La taille des communes en Guyane est également singulière : la commune de Maripasoula avec ses 18 360 km² est la plus grande commune de France.

3.2. L'économie

L'économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire qui réalise 80% de la valeur ajoutée totale.

Le solde se répartit entre les secteurs secondaire (16 %) et primaire (4 %). Le poids du secteur de la construction est prépondérant en Guyane : il emploie près de 13 % des effectifs salariés.

Le secteur industriel représente 9 % de la valeur ajoutée guyanaise, essentiellement grâce au spatial.

Le tissu économique de la Guyane est composé majoritairement de micro-entreprises dont 75 % n'emploient aucun salarié. Seulement 4 % des entreprises ont plus de 10 salariés (commerce, construction, transports) et 2 % sont considérés comme entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises.

Le marché du travail en Guyane se caractérise par un faible taux d'activité, un poids encore relativement important de l'informel et une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Le taux de chômage s'élevait à 21,3% en juin 2013.

En 2013, le produit intérieur brut (PIB) guyanais a progressé de 2,9 % en volume par rapport à l'année précédente. En 2014, le déficit commercial recule de 2,2 % par rapport à l'année précédente (*rapport IEDOM 2014*).

L'emploi

En Guyane, les difficultés rencontrées pour favoriser l'emploi sont multiples. D'une part, le marché du travail présente des difficultés à absorber une main d'œuvre en constante augmentation. D'autre part, les actifs ne disposent pas des qualifications nécessaires pour s'intégrer professionnellement.

Les mutations sociétales en cours induisent des renouvellements permanents des besoins en ressources humaines. L'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi doit toujours être améliorée pour mieux préparer les actifs aux exigences des entreprises et à l'évolution du marché du travail.

3.3. La population

Au 1^{er} janvier 2015, la population de la Guyane s'élève à 259 865 habitants. Le rythme de croissance annuelle moyenne est de 2,6 %.

Cet accroissement démographique est essentiellement porté par un solde naturel positif (+ 2,4 % par an). Le solde migratoire enregistre également un solde légèrement positif (+ 0,2 %), confirmation de la tendance observée en 2014.

Population et taux de croissance annuel par EPCI

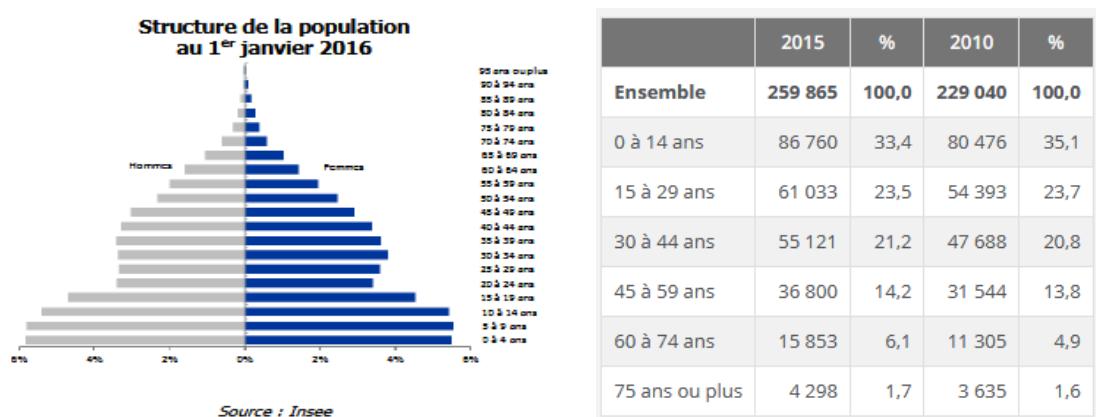
	Population 2010	Population 2015	Taux de croissance annuel
CA DU CENTRE LITTORAL	117 600	131 922	2,33%
CC DE L'EST GUYANAIS	6 630	6 900	0,80%
CC DE L'OUEST GUYANAIS	73 848	89 892	4,01%
CC DES SAVANES	30 962	31 151	0,12%
TOTAL Guyane	229 040	259 865	2,56%

Source = Insee-Recensement

Ce dynamisme démographique masque de grandes disparités :

- ✓ La population de la Cc de l'Ouest Guyanais se caractérise par une croissance annuelle de 4.01% soit 1.41points de plus que la moyenne du territoire.
- ✓ Une répartition hétérogène de la population par Epci (Cc de l'Est Guyanais : 6 900 habitants – Cc du Centre Littoral : 131 922 habitants).

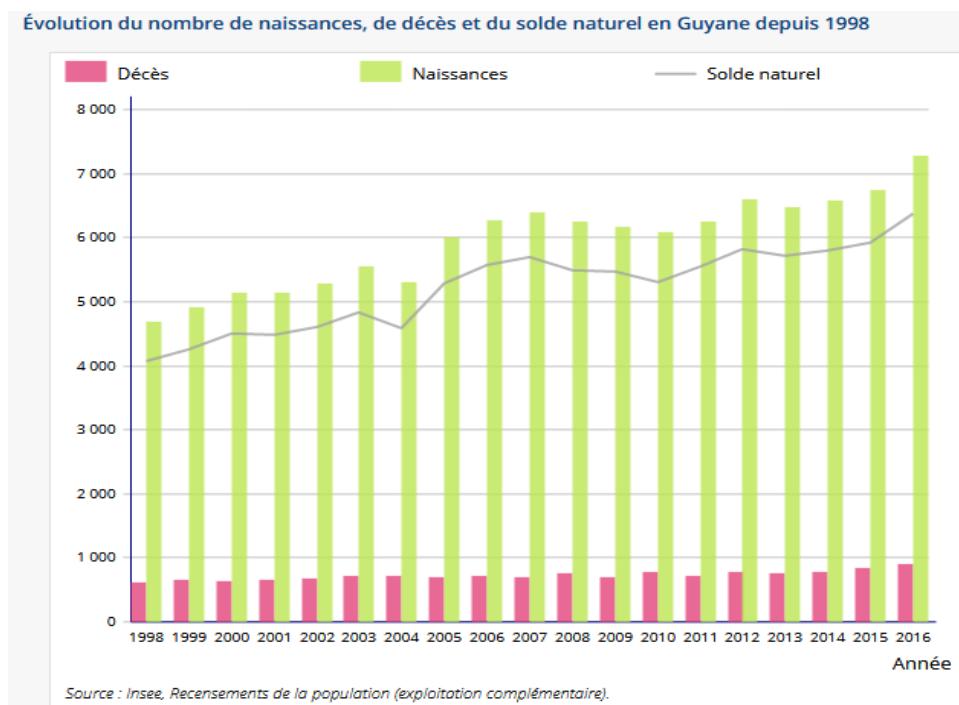
La population de la Guyane est majoritairement jeune



En Guyane, 50 % des habitants ont moins de 25 ans. Cette part de la population est nettement supérieure à la moyenne nationale (31 %). Les moins de 15 ans représentent 34 % de la population, soit presque le double de la métropole (18 %).

La jeunesse de la population implique de nombreux défis pour la Guyane, notamment sur le thème de l'éducation.

La natalité est particulièrement dynamique



En 2016, 7 270 bébés ont vu le jour sur le sol guyanais. Après avoir connu une période d'embellie des naissances (1998 – 2007), puis une période de contraction (2008-2010), la Guyane connaît, de nouveau, une envolée du nombre de naissances avec, en 2016, un niveau jamais égalé. Entre 2010 et 2016, le nombre de naissances augmente de 19,5 %.

La 1^{ère} phase de la transition démographique est acquise en Guyane, avec maintenant un faible taux de mortalité. La baisse récente de la fécondité laisse envisager l'amorce de la 2^{ème} phase de la transition démographique : le passage à un régime de faible natalité.

L'espérance de vie est en constante évolution

L'espérance de vie à la naissance est aujourd'hui de 76,7 ans pour les hommes et 82,9 ans pour les femmes. L'amélioration constatée depuis 1990 (+10 ans pour les hommes et 7 ans pour les femmes) rapproche la Guyane du niveau de la France métropolitaine (78,8 pour les hommes et 85 ans pour les femmes).

Les perspectives démographiques

À l'horizon 2030, si les tendances démographiques se maintiennent, la Guyane serait peuplée de 442 000 habitants. L'évolution démographique de la Guyane resterait atypique par rapport aux autres régions françaises, même par rapport aux plus dynamiques. La Guyane serait l'une des régions enregistrant la plus forte croissance annuelle moyenne de la population (+3,1 % entre 2007 et 2030).

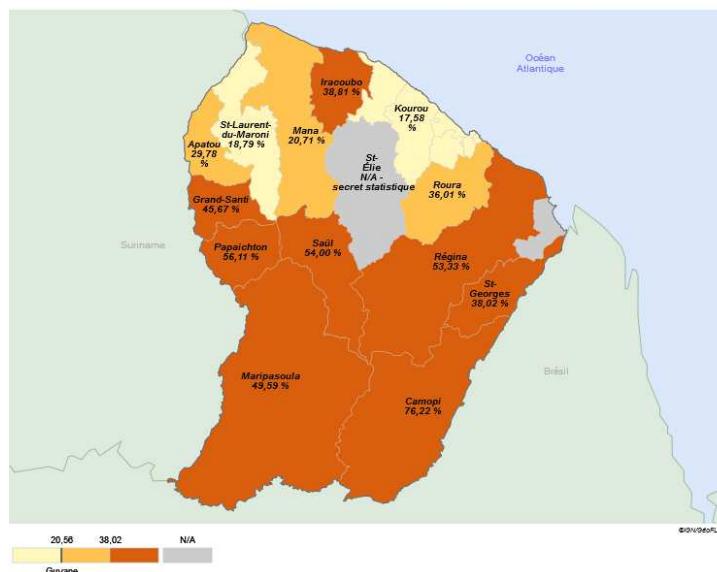
3.4. La couverture maladie

Taux de couverture du Régime Général, Régime agricole et AME :

Nom de la commune	Part des bénéficiaires du RG stricto sensu +RA + AME dans la pop totale
Apatou	33%
Awala-Yalimapo	66%
Camopi	94%
Cayenne	99%
Grand-Santi	42%
Iracoubo	85%
Kourou	94%
Macouria	94%
Mana	72%
Maripasoula	32%
Matoury	80%
Montsinéry-Tonnegrande	66%
Ouanary	13%
Papaïchton	18%
Régina	72%
Remire-Montjoly	63%
Roura	49%
Saint-Élie	21%
Saint-Georges	99%
Saint-Laurent-du-Maroni	87%
Saül	39%
Sinnamary	94%
Ensemble de la Guyane	80%

Taux de non recours aux soins : 21 %

Part de bénéficiaires n'ayant pas eu une consultation généraliste sur les 24 derniers mois en 2017 – Régime Général 16 ans et plus.



Source : Observatoire régional des situations de fragilités (<https://www.observatoires-fragilites-grand-sud.fr>)

La part de bénéficiaires n'ayant pas eu recours à la médecine générale au cours des 24 derniers mois est de 21% pour l'ensemble de la Guyane, allant de 12% à Macouria à 76% à Camopi. Néanmoins, dans les communes éloignées, l'offre de soins libérale n'existe pratiquement pas et est essentiellement hospitalière (Centres délocalisés de Prévention et de Soins). Les consultations hospitalières ne sont pas comptabilisées dans ces données. On observe toutefois que les communes d'Apatou, Mana, Iracoubo, Roura et Saint-Georges, disposant pourtant d'une offre de soins libérale ou d'accès par la voie routière, présentent des taux de non recours à la médecine générale supérieurs à la moyenne guyanaise.

Nombre de bénéficiaires selon le type de couverture :

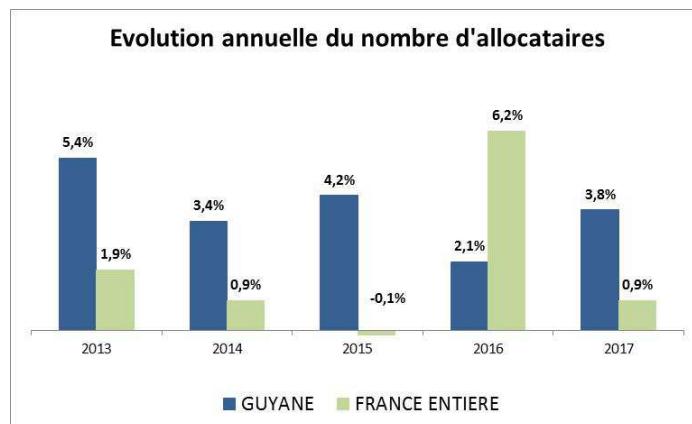
- Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire : 88 791
- Nombre de bénéficiaires de l'Aide Complémentaire Santé (ACS) : 2 898
- Nombre de bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat (AME) : 27 147

Part des bénéficiaires dans la population INSEE (282 093 habitants en Guyane estimation INSEE au 1^{er} janvier 2018) :

- CMU complémentaire : 31%
- Aide Complémentaire Santé (ACS) : 1%
- Aide Médicale de l'Etat (AME) : 10%
- TOTAL estimation population précaire : 42%

3.5. Les allocataires : une augmentation constante

La dynamique démographique explique l'augmentation importante du nombre d'allocataires (3,8% de croissance annuelle moyenne sur les 5 dernières années).



Au total, ce sont plus de 158 000 personnes qui sont concernées par les aides de la Caf sur le département.

Au 31/12/2017	Département	National
Territoire	GUYANE	FRANCE
Nombre total allocataires	52 147	12 667 677
Nombre total allocataires et conjoint éventuel	67 875	18 058 621
Nombre total enfants (au sens de la législation familiale)	90 388	13 847 288
Nombre de personnes couvertes	158 276	31 947 515
Population 2015 (Insee)	259 865	65 907 160
Taux de couverture Caf	60,9 %	48,5 %

Des allocataires particulièrement fragiles

Les allocataires guyanais sont très dépendants des aides versées par la Caf : pour 63 % d'entre eux, les prestations représentent plus de la moitié de leurs revenus (30 % pour la France). 50 % des allocataires n'ont que les prestations familiales comme revenus, soit plus de 22 000 foyers.

3.6. L'accès aux droits : un taux de couverture très inégal sur le territoire

Les prestations versées par la Caf touchent 61% de la population (allocataires + conjoints + enfants à charge). Ce taux de couverture est très supérieur à la moyenne nationale (48%).

Cependant, on relève de fortes disparités selon les territoires : de 53% sur la communauté de communes de l'Ouest guyanais, jusqu'à 79% sur celle de l'Est.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts : des conditions d'accès aux droits non remplies (personnes en situation irrégulière), difficulté d'accès aux services publics (enclavement) ou encore une faible autonomie administrative.

En 2011, une enquête Insee a mis en évidence l'élément suivant : sur le littoral, deux guyanais sur cinq, âgés de 16 à 65 ans, connaissent des difficultés graves ou importantes face aux fondamentaux de l'écrit.

	Populations Insee - 1er janvier 2015	Nombre de personnes couvertes - Caf	Taux de couverture CAF
GUYANE	259 865	158 276	60,9%
CA DU CENTRE LITTORAL	131 922	83 770	63,5%
Cayenne	57 614	38 396	66,6%
Macouria	11 719	9 999	85,3%
Moatoury	32 427	19 641	60,6%
Montsinney Tonnegrande	2 473	1 355	54,8%
Rémire Montjoly	23 976	12 576	52,5%
Roura	3 713	1 744	47,0%
CC DES SAVANES	31 151	20 686	66,4%
Iracoubo	1 878	1 181	62,9%
Kourou	26 221	17 776	67,8%
Saint Elie	95	0	0,0%
Sinnamary	2 957	1 694	57,3%
CC DE L'EST GUYANAIS	6 900	5 460	79,1%
Camopi	1 769	1 579	89,3%
Ouanary	165	18	10,9%
Régina	946	473	50,0%
Saint Georges	4 020	3 390	84,3%
CC DE L'OUEST GUYANAIS	89 892	48 141	53,6%
Apatou	8 431	2 700	32,0%
Awala Yalimapo	1 379	803	58,2%
Gand Santi	6 969	2 151	30,9%
Mana	10 241	5 573	54,4%
Maripasoula	11 856	3 509	29,6%
Papaïchton	7 266	1 299	17,9%
Saint Laurent du Maroni	43 600	32 043	73,5%
Saül	150	46	30,7%

3.7. La pauvreté

30% de la population vit sous le seuil de pauvreté 420€ mensuel par unité de consommation établi par une enquête Insee en 2011.

Le taux pauvreté monétaire en Guyane a augmenté de 5 points entre 2001 et 2011.

Les familles monoparentales sont les plus touchées (41%). Les couples avec enfants ne sont pas épargnés : 29% ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

3.8. La solidarité et l'insertion

Les bénéficiaires de minima sociaux

Ils représentent 48% des allocataires de Guyane (contre 23% au niveau national). Parmi les 22 000 bénéficiaires de rSa, on compte 812 bénéficiaires de moins de 20 ans, dont 236 parents mineurs. En revanche, il n'y a aucun bénéficiaire de rSa jeune en raison du faible taux d'activité.

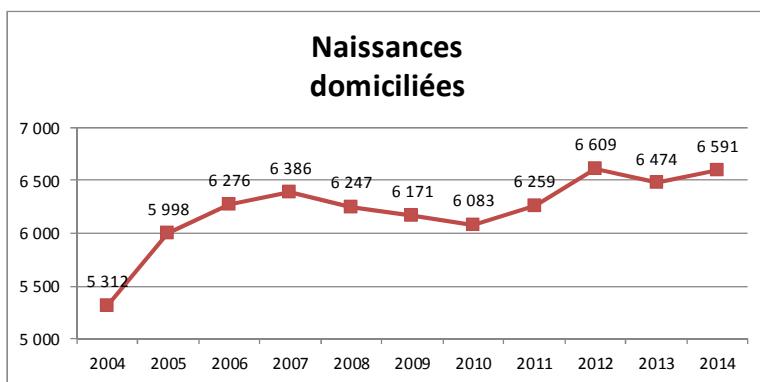
41 000 enfants vivent dans une famille bénéficiaire du rSa.

Au 31/12/2017	Département	National
Bénéficiaires de minima sociaux	24 910	2 923 942
Taux d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux	47,8%	23,1%
Bénéficiaires du Revenu de Solidarité (RSO)	788	8 785
Taux d'allocataires bénéficiaires du RSO	1,5%%	0,1%
Bénéficiaires de l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)	2 154	1 094 064
Taux d'allocataires bénéficiaires de l'AAH	4,1%	8,6%
Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	22 002	1 826 877
Taux d'allocataires bénéficiaires du RSA	42,2%	14,4%

3.9. La Petite enfance : des besoins liés à une natalité dynamique

La Guyane est caractérisée par un fort taux de natalité (26,2 %, 12,4 pour la France) ; Même si la croissance démographique est forte sur tout le territoire guyanais, elle n'est pas homogène. La fécondité est de 3,5 enfants par femme, contre 1,98 en France métropolitaine et 2,2 aux Antilles.

Le nombre de naissances tend à se stabiliser depuis 3 ans.



Source : Insee - Etat civil - 2004-2014

La Guyane se caractérise par des indicateurs préoccupants concernant **le taux de couverture** des besoins dans le domaine de la petite enfance : 8 % pour une moyenne nationale à 54 %. L'écart entre l'offre et la demande est très important ; Cette situation a vocation à se dégrader en raison de la croissance démographique et des projections.

Les acteurs locaux ont bâti un plan ambitieux de développement de services et d'équipements (STSF), visant à améliorer le quotidien des familles et à préparer l'avenir d'un territoire aux multiples défis. Dans une logique d'investissement social, les orientations, objectifs et actions du schéma convergent vers un objectif primordial : **Favoriser l'égalité des chances.**

3.10. La Jeunesse est fortement touchée par la non scolarisation

En Guyane, les conditions de vie matérielles de l'enfant s'imposent comme le premier déterminant de la non-scolarisation. En 2009, 2 222 enfants de 6 à 16 ans ne vont pas ou plus à l'école ou au collège en Guyane. Le taux de non-scolarisation (4%) est trois fois supérieur à celui de la France métropolitaine (1,3%).

Le taux de non-scolarisation par âge est le rapport entre la population non-scolarisée de cette tranche d'âge sur la population totale de cette même tranche d'âge.

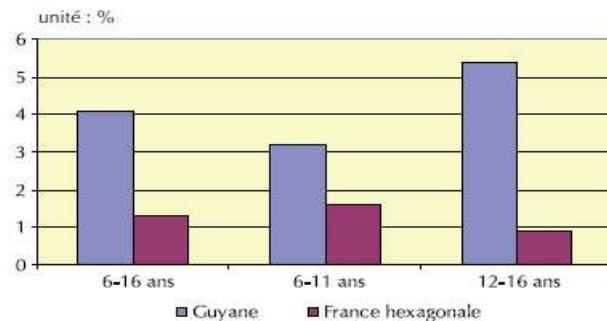
Les conditions de vie matérielles de l'enfant, la nationalité de l'enfant et l'activité des parents sont les principaux déterminants influant sur la probabilité d'être scolarisé.

Contrairement à la situation en France métropolitaine, la non-scolarisation est plus marquée à partir du niveau collège. Le taux de non-scolarisation chez les 12-16 ans atteint 5,4 %, contre 3,2 % chez les 6-11 ans (respectivement 1 % et 1,6 % en métropole).

La non-scolarisation plus importante chez les plus âgés témoigne de l'intensification de la déscolarisation avec l'âge de l'enfant.

Le niveau collège est fortement touché par la non-scolarisation

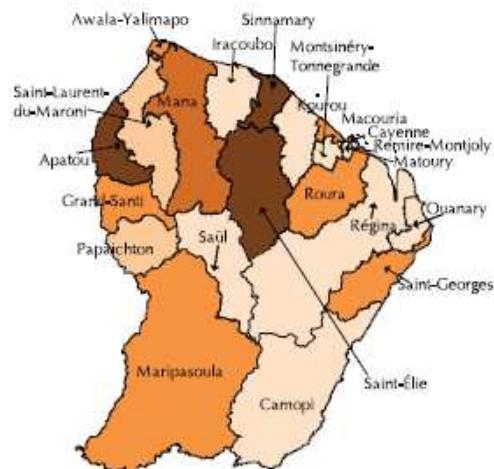
Taux de non-scolarisation par tranche d'âge en Guyane et France hexagonale



Source : Insee, Recensement de la population 2009.

Des disparités entre Communautés de Communes apparaissent à partir du niveau collège. Le taux de non-scolarisation de l'Ouest Guyanais atteint 7,9 % chez les 12-16 ans. Il reste deux fois supérieur aux taux de non-scolarisation des Savanes et du Centre Littoral (respectivement 3,8 % et 3,3 %) qui ont augmenté modérément.

Taux de non-scolarisation en Guyane des 6-11 ans par commune



- Moins de 2 %
- De 2 à moins de 3,5 %
- De 3,5 à moins de 6 %
- De 6 à moins de 8 %
- De 8 à moins de 30 %

Source : Insee, Recensement de la population 2009.

Taux de non-scolarisation en Guyane des 12-16 ans par commune



- Moins de 2 %
- De 2 à moins de 5,5 %
- De 5,5 à moins de 9 %
- De 9 à moins de 16 %
- De 16 à moins de 30 %

Source: Insee, Recensement de la population 2009.

L'analyse du franchissement des étapes vers l'âge adulte permet aujourd'hui d'identifier six populations types et des profils divers de la jeunesse (Source : CRPV Guyane, Démarche Jeunesse, 2012).:

Répartition des 16-25 ans en Guyane		Femmes	Hommes
(1) Les scolaires (plutôt protégés)		42%	40%
Parmi les non scolarisés	(2) Peu/pas de diplôme, pas d'emploi, pas d'enfant, pas de ressource financière (risque d'isolement)	15%	37%
	(3) Peu/pas de diplôme, pas d'emploi, enfant(s), pas de ressource financière (risque d'enfermement)	15%	11%
	(4) Peu/pas de diplôme, pas d'emploi, enfant(s), ressources financières (relative sécurité grâce aux enfants mais risque d'enfermement)	25%	6%
	(5) Diplôme, emploi, enfant(s), ressources financières (ressources multiples)	12%	8%
	(6) Diplôme, emploi, pas d'enfant, ressources financières (investissement professionnel)	17%	16%
	Profils divers	17%	21%

Prendre en compte les différences territoriales et les différences de genre

Cette analyse doit cependant être précisée au regard des fortes disparités territoriales. Les trois agglomérations urbaines du littoral (Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni) sont des pôles d'activité économiques et peuvent, quoique de manière variable, drainer des dispositifs publics, tandis que les chefs-lieux des communes des fleuves et ceux de l'intérieur ignorent souvent l'existence de ces dispositifs, ou souffrent de leurs inadaptations.

Une enquête montre des configurations et des polarités territoriales diverses selon les variables considérées (types de population ; conditions de vie ; scolarisation ; perceptions ; santé ; etc.). Si les communes de l'Intérieur se singularisent nettement, les autres territoires font également apparaître des spécificités notables, y compris à l'échelle infracommunale. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont ainsi en situation de décrochage par rapport aux quartiers non prioritaires d'une même commune. Si la typologie des six sous populations de 16-25 ans présentée plus haut est globalement valable pour l'ensemble des territoires (notamment en raison des taux de scolarisation et les niveaux de diplôme variables selon les espaces).

Des enjeux fondamentaux pour les pouvoirs publics

Les responsables publics sont bien conscients des enjeux démographiques du territoire : comment intégrer les nouvelles générations de plus en plus nombreuses alors même que le marché du travail n'a déjà pas la capacité d'intégrer ceux qui sont déjà adultes ? De nombreux documents stratégiques - Pacte d'avenir ; Plan territorial pour la jeunesse ;

Schéma régional d'aménagement du territoire, Schéma enfance famille jeunesse ; Programmes européens ; nouveaux contrats de ville - se fondent sur cette problématique.

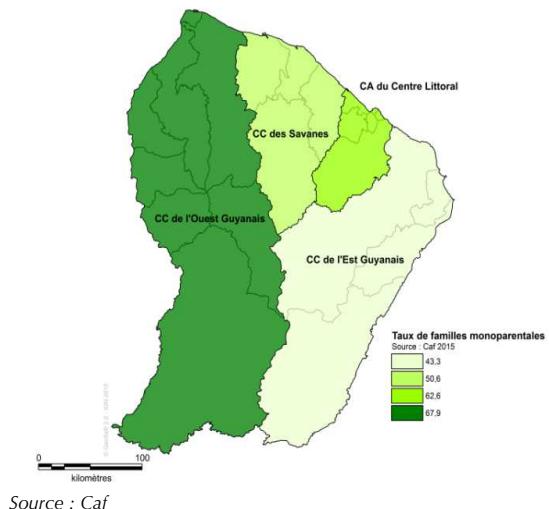
Le deuxième enseignement fondamental concerne la manière de concevoir l'action publique. L'accompagnement des parcours individuels par les pouvoirs publics est d'autant plus nécessaire que les **solidarités privées** (familiales ou communautaires), bien qu'encore essentielles, ne suffisent plus. Cet accompagnement ne peut plus se limiter à occuper le « temps libre » des jeunes à travers diverses activités périscolaires. Il doit s'appuyer sur les **besoins** et sur les **attentes**, rarement explicitées, des jeunes eux-mêmes pour leur proposer une prise en charge globale (santé, logement, mobilité, loisir, scolarité, insertion professionnelle). Notons par ailleurs qu'un tel appui, qui nécessite un substantiel investissement financier, devrait viser des publics prioritaires, en particulier les jeunes filles dont on voit qu'elles sont toujours les premiers moteurs du changement.

Enfin, cette logique d'action publique doit être **développée à la fois aux différentes échelles territoriales** (tantôt ciblées sur des quartiers prioritaires, tantôt (inter)communales, parfois régionales) et aux différents niveaux d'interventions : réseaux d'acteurs de terrain ; réseaux de techniciens des différentes institutions/organismes ; réseaux d'élus.

3.11. La parentalité : de forts besoins d'accompagnement

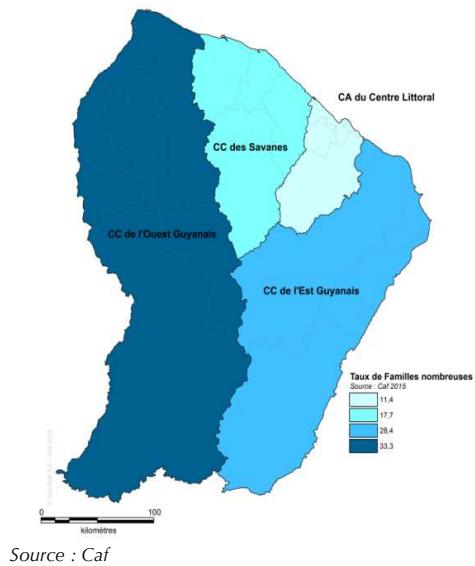
La principale caractéristique des familles allocataires de Guyane est la monoparentalité : 62% des familles sont des mono parents (29% au national). Cette situation de fragilité concerne principalement les communes de l'Ouest, avec plus des deux tiers de familles monoparents.

Taux de familles allocataires monoparentales par EPCI



Compte tenu de la natalité, les familles nombreuses sont surreprésentées : 19% des familles allocataires ont au moins 4 enfants. Ces particularités locales engendrent des besoins différents et plus importants, notamment en termes d'accompagnement, d'organisation et de structures d'accueil. Les aides de la Caf couvrent 87 000 enfants, de 0 à 24 ans.

Taux de familles nombreuses (4 enfants et 0) par EPCI



En Guyane, 6 % **des couples allocataires** avec enfants se sont séparés sur l'année 2015, soit 839 familles. La majorité de ces séparations concerne la communauté de communes du centre littoral et notamment Cayenne, avec 8% de séparations enregistrées. La séparation est une période déstabilisante pour la cellule familiale. Souvent elle génère un bouleversement psychologique mais également des problèmes entre les parents, des problèmes matériels, de logement et budgétaires. Souvent la cellule familiale est mise à mal par cet évènement. Le lien « parent non hébergeant / enfant » peut être rompu. La famille peut relever de services de soutien à la fonction parentale (médiation familiale, espace rencontre, lieux d'accueil enfant parents, ...).

La Guyane à un taux de 10% de **grossesses précoces** (2 % en métropole). La population de l'Ouest est la plus concernée par cette problématique. On parle de grossesse précoce lorsque la future maman est mineure (moins de 18 ans). Il est important de souligner qu'en fonction de l'origine de la mère adolescente, la grossesse peut être considérée comme un problème pour certaines familles (Créoles, Métropolitains, ...), tout comme une bonne nouvelle pour d'autres (Bushningues, Amérindiens). Parmi les allocataires avec enfants, 314 sont des mineurs, ce qui représente 0,9% des familles. Ce chiffre s'élève à 1,8% dans l'Ouest et à 1,6% dans l'Est.

Les indicateurs de besoins potentiels liés à des facteurs de fragilité

Le taux de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 18 ans et le taux de familles nombreuses avec enfants de moins de 18 ans ont été retenus comme des indicateurs de fragilité potentielle, susceptibles de déboucher sur des besoins en matière d'accompagnement à la parentalité. Il ne s'agit pas d'affirmer que ces familles sont nécessairement fragiles, mais d'identifier des facteurs susceptibles de mener à un besoin potentiel en matière d'accompagnement à la parentalité.

3.12. Le logement et le cadre de vie : des besoins en constante augmentation

En 2015, la Guyane compte 84 700 logements soit 13 000 de plus qu'en 2010. Avec une hausse de 3,4 % par an, la Guyane est la région où la croissance annuelle du nombre de logements est la plus forte. L'accroissement du parc guyanais reste très soutenu depuis plusieurs décennies : le nombre de logements a triplé en trente ans.

Évolution annuelle...	2010-2020	2020-2030	2030-2040	2010-2040
de la population	8 400	11 140	13 180	10 830
du nombre de ménages	2 660	3 610	4 380	3 230
des besoins en logements	3 680	4 540	5 600	4 580

Source : INSEE projections de population

Les besoins induits par la croissance démographique sont à l'origine de la construction de **sept nouveaux logements sur dix**, contre à peine quatre sur dix en France hexagonale. Les modifications de comportements en matière de cohabitation contribuent peu à l'évolution du nombre de résidences principales. Seulement 7 % des nouveaux logements sont dus à la décohabitation. Malgré une légère baisse, la taille des ménages reste élevée en Guyane. Une résidence principale abrite 3,46 personnes en moyenne en 2015 contre 3,50 en 2010.

Focus sur le logement social
<ul style="list-style-type: none"> • un parc locatif social composé de 15 715 logements (20% des résidences principales) en 2015 • une variation annuelle moyenne entre 2012 et 2015 de +8% • une majorité du parc locatif social de Guyane situé à Cayenne : 36,3% • de fortes disparités de cette variation annuelle selon les EPCI et les communes : +22% dans la CCOG contre +2% dans la CCEG (2012-2015).

Source : AUDeG – Obs Habitat : Tableau de bord # 2 août 2017

En Guyane, d'après une étude Insee de 2013, un ménage guyanais sur cinq juge ses conditions de logement insuffisantes et seulement un sur deux les estime satisfaisantes (contre plus des trois quarts des ménages en France hexagonale).

Avec des surfaces plus petites et des ménages de plus grande taille, la Guyane est fortement touchée par le surpeuplement des logements, en particulier pour les ménages les moins aisés dans l'Est et l'Ouest Guyanais. 40 % des logements guyanais sont en situation de **surpeuplement**. Celui-ci concerne plus de sept familles monoparentales sur dix et près de six couples avec enfants sur dix. A contrario, le sous-peuplement se développe chez les ménages âgés.

Répartition (en %)	Par logement			Par personne		Part de surpeuplement (en %)	
	Surface moyenne (en m ²)	Nombre moyen de pièces	Nombre moyen de personnes	Surface moyenne (en m ²)	Nombre moyen de pièces		
Individuel	76	80	3,7	3,5	23	1,1	40
Collectif	24	61	2,9	3,1	20	0,9	44
Ensemble	100	75	3,5	3,4	22	1,0	41

Champ : Guyane côtière élargie.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

Ainsi, les guyanais disposent en moyenne de 22 m² par personne contre 39 m² dans l'Hexagone.

De plus, la Guyane est touchée par un phénomène important d'urbanisation informelle, forme de réponse spontanée à une demande sociale très forte. Une quantité insuffisante de logements, une inadéquation et une inadaptation des logements proposés, en contradiction avec les caractéristiques des ménages et leurs aspirations, sont autant de facteurs qui contribuent à l'émergence de l'habitat spontané.

3.13. L'animation de la vie sociale : de belles perspectives

Il n'existe aucun équipement agréé centre social ou espace de vie social sur notre territoire. Pour autant, la vie associative est particulièrement dynamique sur l'ensemble du territoire et répond aux besoins des habitants avec des moyens limités.

Ces forces vives sont fortement mobilisées pour l'émergence d'équipements de l'animation de la vie sociale (annexe 2 - Diagnostics par EPCI).

4. LES AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES

La Guyane affiche des insuffisances en équipements et services aux familles en lien avec les faibles capacités financières des acteurs locaux. Cette situation contraste fortement avec l'évolution démographique et la volonté d'émancipation sociale de ses habitants.

A travers la convention d'objectifs et de gestion 2018 – 2022 et en lien avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, L'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales ont exprimé une forte volonté de renforcer la mise en œuvre des politiques sociales et familiales à travers des dispositifs adaptés justifiant des moyens accrus.

Les équipements utiles à l'animation de la vie sociale sont de nature à favoriser la cohésion et l'émancipation sociale dans chacun de nos bassins de vie, par la participation active des habitants et en tenant compte des nombreuses particularités locales.

Conçu avec les collectivités locales (communes, epci), les associations des territoires de la Guyane et le concours de partenaires nationaux (Fédération nationale des centres sociaux, Caf du Pas de calais, Cnaf), le Schéma territorial de l'animation de la vie sociale organise le développement d'équipements de proximité inter générationnels autour de trois axes stratégiques, déclinés en objectifs et en fiches action (14 fiches).

Axe 1 : Partager et développer une culture commune d'animation de la vie sociale

- ✓ Objectif n°1.1 : Acquérir une culture partagée de l'animation de la vie sociale
 - Fiche Action 1.1.1 : S'approprier le concept d'animation de la vie sociale
 - Fiche Action 1.1.2 : Affirmer la place des habitants
 - Fiche Action 1.1.3 : Construire le STAVS
 - Fiche Action 1.1.4 : Promouvoir et faire vivre le STAVS

Axe 2 : Développer la couverture du territoire en équipements d'animation de la vie sociale

- ✓ Objectif n°2.1 : Créer cinq centres sociaux en Quartier Politique de la Ville ou en Zone de Revitalisation Rurale
 - Fiche Action 2.1.1 : Créer cinq centres sociaux en quartier politique de la ville (QPV) ou zone de revitalisation rurale (ZRR)
- ✓ Objectif n°2.2 : Créer des espaces de vie sociale dans chaque commune de Guyane
 - Fiche Action 2.2.1 : Créer des EVS

- ✓ Objectif n°2.3 : Développer l'inter-générationnel dans un objectif de participation et de lutte contre l'isolement social
 - Fiche Action 2.3.1 : Déployer l'offre de services adaptée aux séniors de l'assurance retraite
- ✓ Objectif n°2.4 : Favoriser l'accès aux droits et aux prestations de l'assurance maladie
 - Fiche Action 2.4.1 : Améliorer l'accès à la couverture maladie

Axe 3 : Accompagner les équipements et garantir leur pérennité

- ✓ Objectif n°3.1 : Financer le fonctionnement des équipements de l'animation de la vie sociale
 - Fiche Action 3.1.1 : Animation globale
 - Fiche Action 3.1.2 : Appels à projets
 - Fiche Action 3.1.3 : Investissements
- ✓ Objectif n°3.2 : Développer une offre locale de formation pour pourvoir aux nouveaux emplois liés à l'animation de la vie sociale
 - Fiche Action 3.2.1 : Adapter l'offre locale de formation aux opportunités offertes par l'émergence d'équipements d'animation de la vie sociale
- ✓ Objectif n°3.3 : Créer une fédération locale des centres sociaux
 - Fiche Action 3.3.1 : Créer une fédération locale des Centres Sociaux
 - Fiche Action 3.3.2 : Accompagner la professionnalisation des acteurs.

Ces équipements de proximité contribueront à :

- ✓ faciliter l'accès aux droits, l'égalité des chances et à rompre la reproduction de la pauvreté,
- ✓ mieux coordonner les dispositifs de soutien aux familles (aides à la parentalité, la prévention des conflits familiaux, etc),
- ✓ développer les interventions individuelles et collectives du travail social autour des événements de vie des familles dans une logique de prévention de difficultés familiales.

Le déploiement de la politique locale d'animation de la vie sociale favorisera la cohésion et l'émancipation sociale dans chaque bassin de vie de la Guyane.

AXE 1 : PARTAGER ET DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Objectif n°1.1 : Acquérir une culture partagée de l'animation de la vie sociale

Fiche Action 1.1.1	S'approprier le concept d'animation de la vie sociale
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echanger avec des Caf de métropole sur le thème de l'animation de la vie sociale ▪ Réaliser des actions de benchmarking dans des centres sociaux en métropole ▪ Conclure une convention avec la Fédération nationale des centres sociaux en vue de l'accompagnement des porteurs de projets ▪ Organiser des regroupements des porteurs de projets sous la forme de séminaires ▪ Informer les partenaires et sensibiliser les élus locaux sur l'intérêt des équipements d'animation de la vie sociale dans un bassin de vie. ▪ Promouvoir le concept d'animation de la vie sociale
Pilotes	Caf – FCSF
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes et EPCI ▪ Associations, porteurs de projets ▪ Université de Guyane, Caisse Générale de sécurité sociale, Services de l'Etat
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication ciblée (Communes, Communautés de commune, associations) ▪ Recherches de partenariats nationaux (FCSF, Centres sociaux, Caf 62) ▪ Séminaires, regroupements conviviaux ▪ S'appuyer sur l'expérience de partenaires nationaux (Caf du Pas-de-Calais et la FCSF).
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets ▪ Nombre de réunions partenariales et participation effective ▪ Fréquence de retours des habitants dans les réunions

Fiche Action 1.1.1	S'approprier le concept d'animation de la vie sociale
Modalités de financement	<p style="text-align: center;"><u>CAF DE LA GUYANE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget de fonctionnement <p style="text-align: center;"><u>COMMUNES ET EPCI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de salles et autres moyens matériels
Autres ressources	<p style="text-align: center;"><u>CAF DE LA GUYANE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation de 2 référents de l'animation de la vie sociale <p style="text-align: center;"><u>COMMUNES ET EPCI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation de collaborateurs référents

Fiche Action 1.1.2	Affirmer la place des habitants
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les porteurs de projets sur le concept de l'AVS ▪ Impliquer les habitants dans le portage, dans la conception du projet ▪ Inclure les habitants dans le projet social et la gouvernance ▪ Conscientiser la population sur son pouvoir d'agir
Pilotes	Caf – FCSF – Porteurs de projet
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitants ▪ Associations
Calendrier	2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des temps de partage et d'échange autour du projet de territoire avec les habitants ▪ S'inscrire dans la logique des conseils citoyens ▪ Organiser les schémas de gouvernance des futurs équipements
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de fréquentation des habitants ▪ Nombre de réunions organisées avec les habitants ▪ Nombre d'habitants inscrit dans les instances de gouvernance
Modalités de financement	<p style="text-align: center;"><u>CAF DE LA GUYANE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget de fonctionnement <p style="text-align: center;"><u>COMMUNES ET EPCI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de salles et autres moyens matériels <p style="text-align: center;"><u>PORTEURS DE PROJET</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de salles et autres moyens matériels
Autres ressources	<p style="text-align: center;"><u>CAF DE LA GUYANE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation de 2 référents de l'animation de la vie sociale <p style="text-align: center;"><u>COMMUNES ET EPCI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation de collaborateurs référents

Fiche Action 1.1.3	Construire le STAVS
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser l'ensemble des partenaires et les élus du territoire sur l'intérêt de développer des équipements AVS ▪ Partager les diagnostics de territoire avec l'ensemble des acteurs concernés (<i>élus, associations, etc</i>) ▪ Incrire dans chaque Convention Territoriale Globale la thématique de l'AVS ▪ Etablir avec les communes la cartographie d'implantation des futurs équipements par bassin de vie (centres sociaux, espaces de vie sociale) ▪ Définir les modalités de pilotage du STAVS ▪ Définir les instances de gouvernance du STAVS
Pilote	Caf
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porteurs de projet (communes, associations) ▪ FCSF ▪ Collectivité territoriale de Guyane ▪ Associations des maires ▪ Université de Guyane ▪ Pôle emploi ▪ CGSS
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des temps de travail autour de l'AVS avec les acteurs concernés (CTG, services de l'Etat, Association des maires, Associations, etc) ▪ Tenir un comité de préfiguration pour valider le projet de STAVS
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants aux séminaires AVS ▪ Rédaction et Officialisation du STAVS 2018-2022 (signature) ▪ Nombre de projets ▪ Nombre de CTG avec la thématique de l'AVS
Modalités de financement	<p style="text-align: center;"><u>CAF DE LA GUYANE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget de fonctionnement <p style="text-align: center;"><u>COMMUNES ET EPCI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de salles et autres moyens matériels

Fiche Action 1.1.4	Promouvoir et faire vivre le STAVS
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser l'ensemble des élus de la Guyane sur l'intérêt de développer des centres sociaux et des espaces de vie sociale ▪ Sensibiliser l'ensemble des partenaires (acteurs petite-enfance, parentalité, jeunesse, insertion, réussite éducative, lien intergénérationnel,...) sur l'intérêt de développer des centres sociaux et des espaces de vie sociale
Pilotes	Caf
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes, Associations des maires ▪ FCSF ▪ Collectivité territoriale de Guyane ▪ Les forces vives du territoire (acteurs petite-enfance, parentalité, jeunesse, insertion, réussite éducative, lien intergénérationnel,...) ▪ Pôle emploi ▪ CGSS
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les équipements AVS lors de la conclusion ou le renouvellement d'une convention territoriale globale de services aux familles ▪ Tenir les instances de gouvernance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation de membres des comités d'usagers et/ou associatifs dans le comité de pilotage ▪ Nombre de rencontres des instances du STAVS ▪ Nombre de réunions de sensibilisation des élus et des partenaires
	<p style="text-align: center;"><u>CAF DE LA GUYANE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget de fonctionnement <p style="text-align: center;"><u>COMMUNES ET EPCI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de salles et autres moyens matériels

AXE 2 : DEVELOPPER LA COUVERTURE DU TERRITOIRE EN EQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Objectif n°2.1 : Créer cinq centres sociaux en Quartier Politique de la Ville ou en Zone de Revitalisation Rurale

Fiche Action 2.1.1	Créer cinq centres sociaux en QPV ou ZRR
Actions	<ul style="list-style-type: none">Soutenir méthodologiquement, techniquement et financièrement les projets de création de centres sociaux (Cayenne, Macouria, Matoury, Rémire-Montjoly, Mana)Elaborer le projet social porté par le nouvel équipement en vue de son agrément par la Caf
Pilotes	<ul style="list-style-type: none">Porteurs de projets (communes, associations)
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none">Caf, FCSFCommunes, EPCICollectivité territoriale de Guyane
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">Accompagnement des porteurs de projets par la FCSF et la Caf
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">Nombre d'équipements agréés par la Caf en QPV ou ZRR
Modalités de financement	<p><u>CAF DE LA GUYANE</u></p> <ul style="list-style-type: none">Fonds nationaux de préfigurationSubventions de fonctionnement <p><u>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE</u></p> <ul style="list-style-type: none">En fonction des choix de l'Assemblée de Guyane <p><u>COMMUNE OU EPCI</u></p> <ul style="list-style-type: none">En fonction des choix des conseils municipaux ou communautaires <p><u>ETAT</u></p> <ul style="list-style-type: none">Financements Politique de la Ville <p><u>PORTEUR DE PROJET</u></p> <ul style="list-style-type: none">Fonds propres

Objectif n°2.2 : Créer des espaces de vie sociale dans chaque commune de Guyane

Fiche Action 2.2.1	Créer des EVS
Actions	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir méthodologiquement, technique et financièrement les projets de création d'espaces de vie sociale (<i>Annexe 2 Liste des projets</i>) Elaborer le projet social porté par le nouvel équipement en vue de son agrément par la Caf
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> Porteurs de projets (communes, associations)
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> Caf, FCSF Communes, EPCI Collectivité territoriale de Guyane
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> 2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des porteurs de projets par la FCSF et la Caf
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Taux de communes couvertes par un EVS
Modalités de financement	<p>CAF DE LA GUYANE</p> <ul style="list-style-type: none"> Subventions de fonctionnement <p>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE</p> <ul style="list-style-type: none"> En fonction des choix de l'Assemblée de Guyane <p>COMMUNE OU EPCI</p> <ul style="list-style-type: none"> En fonction des choix des conseils municipaux ou communautaires <p>ETAT</p> <ul style="list-style-type: none"> Financements Politique de la Ville <p>PORTEUR DE PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds propres



Projets de création de structures d'Animation de la Vie Sociale 2018 - 2022

COMMUNE D'IMPLANTATION	NATURE DE L EQUIPEMENT	PORTEURS DE PROJETS	STATUT	OBSERVATIONS	Année prévisionnel de Financement
Saint-Laurent du Maroni	CENTRE SOCIAL	VILLE	COLLECTIVITE	Quartiers prioritaires Politique de la ville Commune en forte croissance démographique Ville frontalière	2020
	ESPACE DE VIE SOCIALE	CARBET DES ASSOCIATIONS	ASSOCIATION		2019
	ESPACE DE VIE SOCIALE	LA CHARBONNIERE	ASSOCIATION		2019
	ESPACE DE VIE SOCIALE	APROSEP	ASSOCIATION		2021
	ESPACE DE VIE SOCIALE	PALHACAO	ASSOCIATION		2020
	ESPACE DE VIE SOCIALE	LIBRACADABRA	ASSOCIATION		2020
	ESPACE DE VIE SOCIALE	FOE LA WI	ASSOCIATION		2020
	ESPACE DE VIE SOCIALE	ASSOCIATION AMERIENDIENNE	ASSOCIATION		2020
Apatou	ESPACE DE VIE SOCIALE	LIBI NA WAN	ASSOCIATION	Territoire rural isolé	2020
Maripasoula	ESPACE DE VIE SOCIALE	VILLE	COLLECTIVITE	Territoire rural isolé	2020
Mana	ESPACE DE VIE SOCIALE	JAVOUHEY	ASSOCIATION	Territoire rural isolé	2020
Saint-Georges de l'Oyapock	ESPACE DE VIE SOCIALE	VILLE	COLLECTIVITE	Territoire rural - Ville frontalière	2020
Régina	ESPACE DE VIE SOCIALE	VILLE	COLLECTIVITE	Territoire rural isolé	2020
Cayenne	CENTRE SOCIAL	VILLE	COLLECTIVITE	Quartier prioritaire Politique de la ville	2020
	ESPACE DE VIE SOCIALE	ENERGIA PURA	ASSOCIATION	QPV	2020
	ESPACE DE VIE SOCIALE	VILLE	COLLECTIVITE	QPV	2019
	ESPACE DE VIE SOCIALE	VILLE	COLLECTIVITE	QPV	2019
	ESPACE DE VIE SOCIALE	VILLE	ASSOCIATION	QPV	2019
Macouria	CENTRE SOCIAL	CCAS	ASSOCIATION	Quartier prioritaire Politique de la ville Commune en forte croissance démographique	2019
	ESPACE DE VIE SOCIALE	ASSOCIATION	ASSOCIATION		2020
Matoury	CENTRE SOCIAL	CCAS	ASSOCIATION	Quartier prioritaire Politique de la ville	2020
	ESPACE DE VIE SOCIALE	ASSOCIATION	ASSOCIATION	Quartier prioritaire Politique de la ville	2020
	ESPACE DE VIE SOCIALE	ASSOCIATION	ASSOCIATION		2020
Roura	ESPACE DE VIE SOCIALE	CCAS	ASSOCIATION	Territoire rural isolé	
Remire Montjoly	CENTRE SOCIAL	CCAS	ASSOCIATION	Zone d'activité professionnelle engendrant des besoins supplémentaires/QPV	2020
	CENTRE SOCIAL	TANGRAM	ASSOCIATION		2019
Monstiriny-Tonnégrande	ESPACE DE VIE SOCIALE	VILLE	COLLECTIVITE	Commune en forte croissance démographique	
Kourou	ESPACE DE VIE SOCIALE	EMPREINTE COLOREE	ASSOCIATION	Quartier prioritaire Politique de la ville	2019
	ESPACE DE VIE SOCIALE	VILLE	COLLECTIVITE	Quartier prioritaire Politique de la ville	2020
Sinnamary	ESPACE DE VIE SOCIALE	VILLE	COLLECTIVITE	Territoire rural isolé	

6 Projets Centre Social
24 Projets EVS
STAVS 2018 - 2022

Objectif n°2.3 : Développer l'inter-générationnel dans un objectif de participation et de lutte contre l'isolement social

Les centres sociaux sont inscrits dans la nouvelle COG de la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), signée en juin pour 2018 à 2022. Elle renouvelle et précise son ambition en matière de prévention pour les 4 prochaines années, une politique globale de prévention en lien avec les collectivités locales et les autres branches de la sécurité sociale, qui devra articuler actions collectives et individuelles.

Sont affirmés notamment les enjeux prioritaires autour du passage à la retraite, l'approche universaliste d'information à l'ensemble des jeunes retraités, l'attention aux retraités fragilisés et à la promotion de la participation sociale. Le partenariat avec la CNAM et la CNAF est appréhendé pour renforcer la connaissance des publics et l'offre de service notamment en développant l'inter – générationnel dans un objectif de participation sociale et de lutte contre l'isolement social. Le travail sur l'habitat est aussi évoqué, notamment par la nécessité d'un partenariat à construire avec les bailleurs sociaux.

Pour ce faire, l'assurance retraite s'appuie notamment sur les centres sociaux qui sont repérés comme point d'appui de la politique de prévention de la perte d'autonomie à partir de leur savoir – faire dans le champ du développement social local : « **L'Assurance retraite accompagnera les centres sociaux pour renforcer une offre en prévention adaptée aux séniors et à leur environnement** ». Par ailleurs « elle soutiendra les initiatives résultant de la démarche MONALISA et d'autres initiatives mises en œuvre dans les territoires pour lutter contre l'isolement des âgés ».

Les objectifs du partenariat entre la CNAV et la FCSF sont les suivants :

- Mieux connaître et faire remonter les besoins des populations retraitées des territoires concernés.
- Développer des modes d'intervention s'appuyant sur le savoir-faire des centres sociaux dans le champ du développement social local.
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé des retraités, s'appuyant sur les complémentarités entre les approches individuelles et collectives de l'action sociale.

Fiche Action 2.3.1	Déployer l'offre de services adaptée aux séniors de l'assurance retraite
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <i>Déployer les dispositifs en faveur de l'aménagement du logement individuel</i> <i>Eviter les ruptures de droit lors du passage à la retraite des allocataires bénéficiaires de minima sociaux (AAH, RSA)</i>
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> CGSS de la Guyane
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> CAF CTG Prestataires de services à la personne
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> 2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Formalisation d'échanges périodiques avec la CAF concernant les allocataires ciblés (AAH et RSA) Permanences de l'action sociale vieillesse au sein des Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale Mise en place de référents intra CGSS/CAF autour des objectifs poursuivis
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <i>Nombre de bénéficiaires des dispositifs en faveur de l'aménagement du logement individuel (Objectif COG Vieillesse)</i> <i>Pourcentage d'allocataires bénéficiaires du RSA et de l'AAH partant à la retraite sans rupture de droit</i>
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> CGSS CAF CTG

Objectif n°2.4 : Favoriser l'accès aux droits et aux prestations de l'assurance maladie

La CNAMTS met en place plusieurs démarches destinées à favoriser l'accès aux droits et aux prestations, regroupées dans le programme PLANIR, Plan Local d'Accompagnement du Non Recours, des Incompréhensions et des Ruptures.

Ces démarches d'accompagnement sont adaptées aux publics, pour garantir un accès réel aux droits, aux services et aux soins à l'ensemble de la population.

Cette offre de service attentionné s'adapte aux besoins exprimés par le jeune et propose une offre de bilan de santé, un suivi post-bilan de santé, une offre prévention sous forme d'ateliers thématiques ainsi qu'un accompagnement social.

L'entrée dans le dispositif est facultative et fait l'objet d'un recueil de consentement par le partenaire de l'assurance maladie.

Les partenaires (Missions locales jeunes, CFA, écoles de la deuxième chance, foyers de jeunes travailleurs, CCAS, Centres sociaux, protection judiciaire de la jeunesse, centre d'hébergement et de réinsertion sociale...) remplissent un questionnaire avec le jeune concerné puis le transmettent, avec son accord, à la CGSS.

Fiche Action 2.4.1		Améliorer l'accès à la couverture maladie
Actions		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire le nombre de personnes sans couverture Maladie de base et complémentaire ▪ Proposer les actions d'accompagnement des personnes les plus démunies selon la politique d'action sanitaire de sociale de la CGSS ▪ Accompagner les publics dans le cadre de la transformation numérique en santé
Pilotes		<ul style="list-style-type: none"> ▪ CGSS Guyane
Partenaires mobilisés		<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪
Calendrier		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition d'un agent de la CGSS dans les Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale : périodicité à définir.
Indicateurs de suivi		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bénéficiaires de la CMUc et ACS issus de ces missions ▪ Nombre de bénéficiaires de l'AME issus de ces missions ▪ Nombre de bénéficiaires de l'Action Sanitaire et Sociale issus de ces missions ▪ Nombre de comptes AMELI ouverts issus de ces missions
Modalités de financement		<ul style="list-style-type: none"> ▪ CGSS Guyane

AXE 3 : ACCOMPAGNER LES EQUIPEMENTS ET GARANTIR LEUR PERENNITE

Objectif n°3.1 : Financer le fonctionnement des équipements de l'animation de la vie sociale

QUI FINANCE UN CENTRE SOCIAL ET COMMENT ?

La question des ressources et des moyens financiers se réfère à l'identité du projet des centres sociaux et socioculturels qui se veulent des acteurs à part entière du développement social, et non pas de simples opérateurs des politiques publiques. Le financement des centres provient de fonds publics mais aussi de la participation financière des adhérents et de certaines prestations payantes.

Les principaux financeurs sont :

- La **Caisse d'Allocations Familiales** accorde un agrément ouvrant droit à une prestation de service et parfois les Caisses de Mutualité Sociale Agricole. Ces organismes appuient très fortement le développement des centres sociaux et socioculturels dans leur fonction d'animation globale et de participation des habitants.

Les prestations de service sont des prestations à la fonction (plafonnées à un pourcentage du coût de la fonction) :

- pour les centres sociaux, elles contribuent au financement de l'animation globale et coordination et au projet « familles » ;
- pour les espaces de vie sociale, elles contribuent au financement de l'animation locale.

• Les **Communes, Communautés de communes, Communautés d'agglomération** sont, de fait, principalement concernées puisque le projet d'un équipement de l'AVS s'inscrit dans une logique territoriale, quartier, commune ou canton. Nombreuses sont donc celles qui reconnaissent l'initiative des habitants et financent aussi cette fonction d'animation globale.

• **Les Conseils Départementaux ou La Collectivité Territoriale de Guyane** : leurs compétences se situent en matière de protection de l'enfance avec les centres sociaux sur de la prévention primaire, et en action sociale essentiellement sur les dispositifs d'insertion. Mais nombreux sont ceux qui eux aussi reconnaissent cette fonction centrale d'animation globale et parfois participent à la même hauteur que les Caf.

• **Les Conseils Régionaux ou La Collectivité Territoriale de Guyane** : bien que moins compétents en la matière certains d'entre eux appuient les politiques des centres.

• **Les services déconcentrés de l'Etat** participent de même aux financements des activités des équipements de l'AVS et parfois aussi à la fonction pilotage.

Les partenaires financeurs du STAVS s'engagent à conclure des conventions financières pluriannuelles avec les équipements AVS; ayant pour principal objet d'apporter une sécurité financière aux structures.

Fiche Action 3.1.1	Animation globale
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir l'engagement financier des partenaires institutionnels sur le fonctionnement de l'équipement
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caf ▪ Collectivité Territoriale de Guyane ▪ Communes, EPCI ▪ Etat ▪ Cgss
Partenaires mobilisés	Signataires du STAVS
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une convention pluriannuelle avec chaque financeur
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de participation financière réel de chaque financeur
Modalités de financement	<p>CAF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestations de service sur fonds nationaux <p>COMMUNE OU EPCI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonction des choix des conseils municipaux ou communautaires <p>GESTIONNAIRE DE L'EQUIPEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cotisations des adhérents et produits des activités (<i>kermesse, vide grenier, etc</i>) <p>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonction des choix de l'Assemblée de Guyane <p>ETAT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financements politique de la ville
Autres ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appel à projets (Caf, CGSS, CTG, ETAT, Grandes entreprises, etc)

Fiche Action 3.1.2	Appels à projets
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir l'engagement financier des partenaires institutionnels sur les appels à projets
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de l'appel à projets
Partenaires mobilisés	<p>Autres partenaires</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une convention pluriannuelle avec chaque financeur
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de participation financière réel de chaque financeur
Modalités de financement	<p>CAF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestations de service sur fonds nationaux <p>COMMUNE OU EPCI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonction des choix des conseils municipaux ou communautaires <p>GESTIONNAIRE DE L'EQUIPEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cotisations des adhérents et produits des activités (<i>kermesse, vide grenier, etc</i>) <p>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonction des choix de l'Assemblée de Guyane <p>ETAT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financements politique de la ville
Autres ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appel à projets (Caf, CGSS, CTG, ETAT, Grandes entreprises, etc)

Fiche Action 3.1.3		Investissements
Actions		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir l'engagement financier des partenaires institutionnels sur l'investissement
Pilotes		Porteurs de projets
Partenaires mobilisés		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caf ▪ Communes, EPCI ▪ Collectivité Territoriale de Guyane
Calendrier		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre		<ul style="list-style-type: none"> ▪ une convention pluriannuelle avec chaque financeur
Indicateurs de suivi		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de participation financière réel de chaque financeur
Modalités de financement		<p style="text-align: center;">CAF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestations de service sur fonds nationaux <p style="text-align: center;">COMMUNE OU EPCI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonction des choix des conseils municipaux ou communautaires <p style="text-align: center;">GESTIONNAIRE DE L'EQUIPEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cotisations des adhérents et produits des activités (<i>kermesse, vide grenier, etc</i>) <p style="text-align: center;">COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonction des choix de l'Assemblée de Guyane <p style="text-align: center;">ETAT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financements politique de la ville
Autres ressources		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appel à projets (Caf, CGSS, CTG, ETAT, Grandes entreprises, etc)

Objectif n°3.2 : Développer une offre locale de formation pour pourvoir aux nouveaux emplois liés à l'animation de la vie sociale

Pleinement engagée dans l'élaboration du STAVS (diagnostic, plan de développement d'équipements, etc), l'Université de Guyane se mobilise pour accompagner les porteurs de projets et fournir les compétences utiles à la qualité des services offerts par ces nouveaux équipements.

L'offre de formation de l'IUT de Kourou (DUT Carrières sociales Option animation socio-culturelle) sera redimensionnée afin de pourvoir les nouveaux emplois engendrés par les nouveaux centres sociaux et espaces de vie sociale en Guyane.

Le département carrières sociales de l'IUT forme des animateurs socio-culturels qui, par leur formation théorique et professionnelle, sont amenés à être de futurs salariés de ces équipements sociaux. Le développement d'équipements d'animation de la vie sociale est de nature à faciliter localement leur insertion professionnelle.

Pendant leur formation, les étudiants auront acquis des compétences qui pourront être appliquées dans des champs d'activités diverses. Ainsi, à l'occasion des séquences à visée professionnelle (stages et projets tutorés), ils auront l'opportunité d'épauler les porteurs de projets dans la réalisation du diagnostic et la formulation du projet social des équipements.

Une offre complémentaire de formation sera envisagée après une étude détaillée des besoins, à l'instar de celle réalisée dans le domaine de la petite enfance.

En conclusion, l'Université de Guyane s'engage dans ce plan pluriannuel de développement de l'animation de la vie sociale en investissant ses ressources étudiantes et professorales en vue :

- d'apporter son expertise technique et sa connaissance du territoire aux porteurs de projets (animation de la démocratie participative, recueil de données, traitement des informations recueillies et restitution collective) ;
- d'offrir, aux diverses communes de la Guyane, les compétences opérationnelles pour améliorer le quotidien des familles dans chaque bassin de vie ;
- de contribuer plus efficacement à l'insertion professionnelle des étudiants de Guyane.

Fiche Action 3.2.1	Adapter l'offre locale de formation aux opportunités offertes par l'émergence d'équipements d'animation de la vie sociale
Actions	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux séminaires de regroupements des porteurs de projets Evaluer les besoins du territoire en formation et compétences Proposer une offre de formation adaptée (nouveaux emplois et emplois actuels)
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> Collectivité territoriale de Guyane
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> Université de Guyane Etat Pôle emploi Organismes de formation Dieccte
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> 2018 – 2022
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration, diffusion et exploitation d'un questionnaire de recueil de besoins en compétences et en formation Adaptation de l'offre de formation de l'Université et des organismes de formation
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'étudiants diplômés et insérés professionnellement Nombre de formations proposées et nombre de bénéficiaires
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> Selon les règles propres à chaque partenaire
Autres ressources	

Objectif n°3.3 : Créer une fédération locale des centres sociaux

Pourquoi la FCSF désire-t-elle accompagner les acteurs locaux, agréés ou en élaboration de projet dans la création d'une fédération locale des structures développant des projets d'Animation de la vie sociale ?

Quelle plus-value pour elles et pour le territoire ?

Sans pouvoir ici présager de ce que sera la fédération de l'animation de la vie sociale de Guyane, si nous nous engageons à en accompagner la création c'est parce que :

Une fédération c'est d'abord un espace de rassemblement autour d'un projet partagé, avec la conviction que l'action des centres sociaux et espaces de Vie sociale peut contribuer à la création de plus de justice sociale, plus de solidarité, plus de citoyenneté et d'engagement.

En Guyane, ce projet est à inventer, mais les porteurs de projet y ont déjà donné une orientation dans le texte qu'ils ont produit collectivement pour ce schéma.

Une fédération c'est un outil au service des adhérents pour être représentés, pouvoir dialoguer avec les institutions et contribuer à l'élaboration des politiques publiques les concernant.

Une fédération c'est un outil pour contribuer à la professionnalisation de acteurs par le biais d'actions de mise en réseau, de formation pour les bénévoles et les professionnels, par l'organisation de projets communs.

Une fédération c'est aussi un lieu de veille sociale, d'analyse stratégique pour que l'action d'aujourd'hui soit la plus pertinente possible. C'est aussi un espace de prospective pour construire les centres sociaux et espaces de vie sociales de demain.

Fiche Action 3.3.1	Créer une fédération locale des Centres Sociaux
Actions	Créer les conditions pour que les porteurs de projet AVS décident de se regrouper au sein d'une fédération territoriale, elle-même adhérente au réseau animé par la FCSF.
Pilotes	La FCSF par son chargé de mission, les premiers militants engagés dans la création de la fédération
Partenaires mobilisés	<p>Les porteurs de projets AVS, (salarié.e.s et les élu.e.s des associations et collectivités qui portent les projets).</p> <p>La Caf de Guyane</p> <p>La Collectivité territoriale de Guyane</p> <p>Le snaecso</p>
Calendrier	<p>Année 2018 : sensibilisation au fédéralisme, premier acte commun</p> <p>Deux premières rencontres territoriales avec la délégation de la FCSF pour découvrir le fédéralisme et répondre aux interrogations des porteurs de projets.</p> <p>Production d'un premier texte commun aux porteurs de projet pour contribuer au schéma territorial de développement de l'AVS.</p> <p>Années 2019 - 2020 : premier pas de la constitution du réseau</p> <p>Organisation d'une ou deux journées de formation pour les acteurs fédéraux chaque année, pour poser les bases d'une organisation fédérale et travailler sur un projet fédéral</p> <p>Organisation d'une journée regroupant les structures agréées et les porteurs de projets par an autour d'une question ou d'une action collective</p> <p>Années 2020 - 2021</p> <p>Création d'une association, demande de reconnaissance auprès de la FCSF</p> <p>Implication dans le congrès de la FCSF. Une hypothèse pourrait être l'organisation d'un évènement en Guyane et la participation d'une délégation à la journée nationale</p> <p>Négociation avec la Caf de Guyane sur le projet de la fédération et ses moyens financiers</p> <p>Recherche d'autres partenariats stratégiques, politiques et économiques.</p> <p>Années 2021-2022</p> <p>Recrutement d'un délégué pour mettre en œuvre le projet fédéral</p> <p>Accompagnement par la FCSF du démarrage</p>

Modalités de mise en œuvre	Des rencontres individuelles, des temps de formation, des actions collectives animées par le chargé de mission de la FCSF, en plus des temps de travail liés au développement des agréments AVS en Guyane
Indicateurs de suivi	<p>La participation aux temps de regroupement autour du fédéralisme.</p> <p>La participation aux journées annuelles</p> <p>L'organisation d'un évènement local pour le congrès de 2021</p> <p>Le développement des adhésions à la FCSF</p> <p>La création de la fédération</p>
Modalités de financement	<p>Une subvention spécifique de la Caf de Guyane sur les années 2020 et 2021 pour contribuer à l'organisation des regroupements et temps de formation (3000 euros par an).</p> <p>Le salaire du chargé de mission est compris dans la convention Caf Guyane / FCSF</p>
Autres ressources	<p>A terme 2020-2021</p> <p>les cotisations des adhérents</p> <p>La CTG</p> <p>La CGSS</p> <p>Fondation/....</p>

Fiche Action 3.3.2	Accompagner la professionnalisation des acteurs
Actions	<ul style="list-style-type: none"> Déployer les formations du réseau fédéral AFNR pour les directions (adaptation à la fonction des nouveaux responsables) Déployer les formations du réseau fédéral FAVE pour les salariés et bénévoles (formation à l'action collective à visée émancipatrice) et du syndicat employeur (convention collective, dirigeants associatifs).
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> FCSF – SNAEC SO
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> Collectivité territoriale de Guyane Caf
Calendrier	2018 - 2022
Modalités de mise en œuvre	A définir
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de formation Taux de participation des acteurs
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> Selon les règles propres à chaque partenaire
Autres ressources	

5. LA CONDUITE ET L'EVALUATION DU SCHEMA

Modalités de mise en œuvre des actions du schéma

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser les moyens humains (personnel qualifié en quantité), matériels (données, statistiques, etc.) et financiers nécessaires à la réalisation des actions du schéma dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus. En tout état de cause, le financement de ces actions doit respecter les procédures de droit commun mises en place par chaque partie signataire du schéma.

La Caf assure le suivi et l'animation de la démarche, le secrétariat du comité territorial de préfiguration et du comité de pilotage.

La communication

Les parties signataires donnent leur autorisation pour mettre en ligne sur leur site internet le présent schéma. Elles décident et réalisent, d'un commun accord, les autres actions de communication relatives au présent schéma.

Les supports communs sont validés par le comité de pilotage et font apparaître les logos de chacune des parties du schéma.

Les modalités de financement des actions

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser les moyens financiers en fonction de leurs crédits disponibles de façon à soutenir, à titre prioritaire, les actions inscrites au présent schéma.

Les instances

Pour mener à bien les objectifs du présent schéma, les parties signataires décident de mettre en place :

- Un comité de pilotage territorial
- Un comité technique territorial
- L'instance de concertation d'étude et de suivi des projets d'agrément

5.1. Le comité de pilotage territorial de l'Animation de la Vie sociale

Instance de pilotage stratégique, le « comité de pilotage territorial de l'Animation de la Vie sociale » est chargé de définir, suivre et évaluer les orientations stratégiques du schéma territorial de l'Animation de la Vie sociale.

Il se réunit au minimum une fois par an. Il est chargé de :

- la coordination des politiques en faveur des centres sociaux et des EVS à l'échelle de la Guyane ;
- la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du présent STAVS ;
- la validation des travaux du comité technique ;
- la vérification de la bonne exécution des objectifs définis dans les conventions avec les équipements de l'animation de la vie sociale ;
- la promotion et de la valorisation de l'activité des centres sociaux et des EVS

Il associe, en fonction des ordres du jour, toutes les personnes ressources et utiles à l'accompagnement à la décision.

Des représentants seront nommés par les membres du comité de pilotage.

5.2. Le comité technique

Il est animé par le directeur de la Caf ou son représentant. Il se réunit au minimum deux fois par an. Il contribue à promouvoir l'activité des centres sociaux.

Il regroupe l'ensemble des signataires de la convention et, par délégation, les cadres responsables des organismes et des institutions concernées, et les responsables des fédérations associatives.

Il associe, en fonction des ordres du jour, toutes les personnes ressources utiles à l'accompagnement à la décision.

Il a pour objectif :

- de repérer les besoins et les problématiques des territoires et d'accompagner des futurs porteurs de projets d'animation de la vie sociale.
- d'identifier et partager les problèmes rencontrés par les équipements existants ;
- de rechercher la mise en cohérence avec les politiques territoriales des communes ou EPCI ;
- de proposer des méthodes ou actions à mener ;
- d'alimenter l'analyse de la situation sociale du département et communiquer sur les enjeux des acteurs institutionnels et des organismes sociaux (orientations, intentions....) afin d'identifier les cohérences à développer.
- de définir les modalités d'accompagnement pour l'aide à la création de centres sociaux sur les quartiers politique de la ville non encore pourvus et d'élaborer un suivi des projets potentiels.

5.3. L'instance de concertation, d'étude et de suivi des projets d'agrément

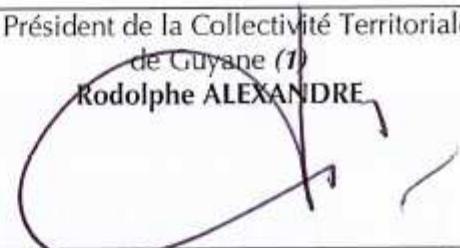
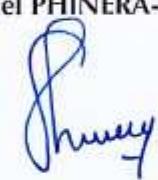
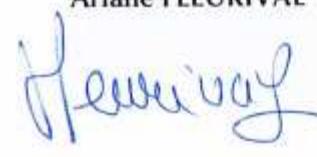
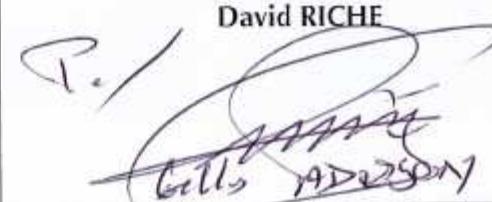
Cette instance est composée de membres du comité technique. Elle donne un avis consultatif.

Elle est chargée d'étudier et d'apprécier si les conditions préalables et nécessaires sont réunies en vue de l'agrément (pertinence, point de vigilance, viabilité du projet social).

Cette instance s'appuie sur différents outils méthodologiques partagés et d'un socle de critères objectifs qui conditionnent l'agrément (circulaire du 20 juin AVS 2012). Elle se réunit dès lors qu'il est nécessaire d'examiner un projet d'agrément.

Cette instance sert également de relais pour les structures de l'animation de la vie sociale. Celles-ci peuvent la solliciter comme dispositif concerté de veille et d'alerte sur les situations de difficultés des équipements de la vie sociale. Elle se réunit chaque fois que cela est nécessaire. Elle veille à ce que les structures soient impliquées dans les différentes réflexions et enjeux des territoires.

Fait à Macouria, le 23 novembre 2018 en 10 exemplaires

Le Préfet de la Guyane Patrice FAURE 	Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane (1) Rodolphe ALEXANDRE 
Le Directeur Général de la Caisse Nationale des Allocations Familiales Vincent MAZAURIC 	La Présidente de la Fédération Nationale des Centres Sociaux et socio culturels Claudie MILLER 
Le Président du CA de la Caisse d'Allocations familiales de la Guyane Georges-Michel PHINERA-HORTH 	Le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales de la Guyane Patrick DIVAD 
La Présidente de la Caisse Générale de sécurité sociale de la Guyane Cynthia ROCHEMONT-PEJOS 	La Directrice de la Caisse Générale sécurité sociale de la Guyane Monique HARANG  <i>Directeur Général Directeur Coordonnateur Gestion du Risque Monique HARANG</i>
Le Directeur Régional de Pôle emploi Guyane Stéphane BAILLY 	Le Président de l'Université de Guyane Antoine PRIMEROSE 
La Présidente de l'UDAF Ariane FLEURIVAL 	Le Président de l'Association des Maires David RICHE 

(1) Pour la Collectivité Territoriale de Guyane, la signature du 23 novembre 2018 vaut engagement sous la réserve d'une validation par l'Assemblée de Guyane.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ DE LA BRANCHE FAMILLE

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'Etat », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indissoluble, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.



REMERCIEMENTS

Les partenaires signataires tiennent à remercier l'ensemble des personnes, élus, bénévoles, salariés, représentants des acteurs (institutions, collectivités territoriales, associations locales) qui ont contribué à l'élaboration du schéma territorial de l'animation de la vie sociale de la Guyane.

Leur implication dans la démarche, à travers leur participation aux séminaires et séances de travail, aux entretiens et la proposition de contributions écrites, a été essentielle à la conception partagée du **STAVS**.

Afin de poursuivre la dynamique participative enclenchée avec l'élaboration du projet, ils seront fortement associés et mobilisés pour la mise en œuvre des actions, ainsi qu'aux instances de pilotage et de suivi du schéma.

GLOSSAIRE

AFNR	Adaptation à la fonction de nouveaux responsables de centres sociaux
AVS	Animation de la vie sociale
CACL	Communauté d'agglomération du centre littoral
CAF	Caisse d'allocations familiales
CASO	Contrat d'accompagnement, de soutien et d'objectifs
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCDS	Communauté de communes des savanes
CCEG	Communauté de communes de l'est guyanais
CCOG	Communauté de communes de l'ouest guyanais
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNAM	Caisse nationale d'assurance maladie
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CRPV	Centre de ressources pour la politique de la ville
CSG	Centre spatial guyanais
CS	Centre social
CTG	Collectivité territoriale de Guyane
DIECCTE	Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DJSCS	Département de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EVS	Espace de vie sociale
FAVE	Formation à visée émancipatrice (formation)
FCSF	Fédération des centres sociaux et socioculturels de France
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MONALISA	Mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés
PIB	Produit intérieur brut
PLANIR	Plan local d'accompagnement du non recours, des incompréhensions et des ruptures
PREFOB	Programme régional d'éducation et de formation de base
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
RSA	Revenu de solidarité active
SNAECOSO	Syndicat employeur des acteurs du lien social et familial
STAVS	Schéma territorial de l'animation de la vie sociale
UDAF	Union départementale des associations familiales
ZAE	Zone d'activité économique
ZRR	Zone de revitalisation urbaine

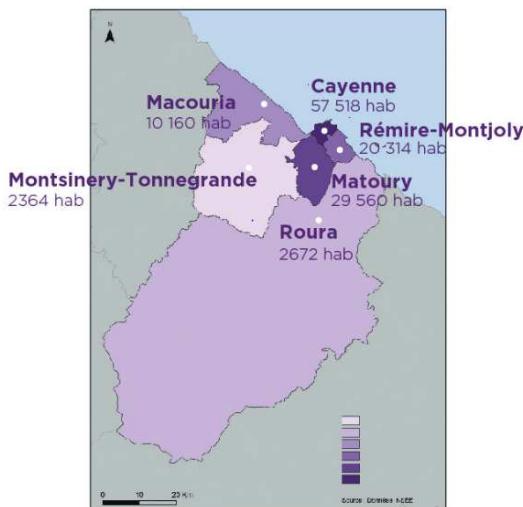
ANNEXES

LE DIAGNOSTIC SOCIAL PAR E.P.C.I

1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL (CACL)

1.1. La géographie

Quasi exclusivement intégré dans l'espace urbain, le territoire de la CACL s'étend sur plus de 5 000 km², et est composé de 6 communes dont trois communes urbaines formant l'île de Cayenne (Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury) s'étalant sur la partie centrale du littoral guyanais et trois communes rurales (Macouria, Roura et Montsinéry-Tonnégrande).



1.2. L'économie

La Guyane a enregistré un des taux de croissance économique les plus élevés en France (+4,3% de PIB par an, contre 2,2% en métropole). La CACL est le premier pôle économique et administratif de la Guyane (70% des établissements, 62% des emplois).

On dénombre 8 681 établissements et 13 ZAE.

Afin d'agir avec efficacité dans ces domaines, la CACL a adopté un Schéma Intercommunal pour le Développement Economique de son territoire qui permet de planifier et d'accompagner les acteurs économiques.

Ce schéma s'articule autour de 4 axes d'intervention déclinés en une vingtaine de projets:

- Développer une offre qualitative de foncier et d'immobilier d'entreprises
- Soutenir le marché de la construction par la recherche et l'innovation

- Accompagner l'essor d'une filière agro-industrie guyanaise
- Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de l'agglomération.

Les impacts attendus de ce schéma sont :

- La création d'emplois
- La formation et l'insertion des jeunes
- La création de nouvelles activités économiques
- Le maintien du tissu économique existant
- Le développement de la recherche et développement
- La captation de flux économiques

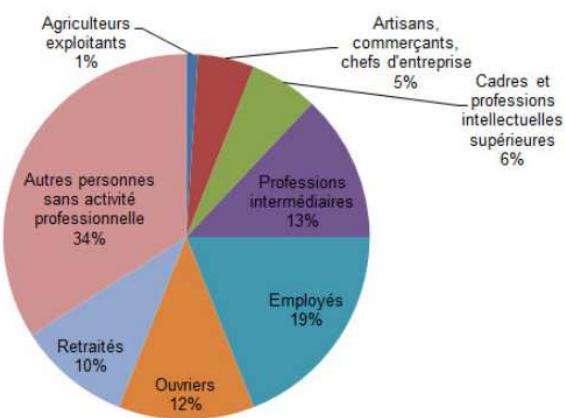
A noter, la CACL soutient de manière importante la mission locale dans son action d'insertion des moins de 25 ans et a adhéré au PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) pour les actions en lien avec l'emploi et l'insertion.

L'emploi

Le taux d'emploi sur la CACL (proportion d'actifs de 15-64 ans ayant un emploi) est de 50% en 2010 (43% en Guyane et 63% en France métropolitaine).

Le taux de chômage s'élève à 23% (Insee 2010). Les femmes et les jeunes sont les plus touchés (respectivement 28 % et 18 %).

Catégorie socioprofessionnelle (population de la CACL de 15 ans et +)



Source : CACL

Les principaux flux domicile-travail se font au sein de la CACL entre Cayenne et les communes environnantes. Bien que la part des actifs travaillant en dehors de leur zone de résidence augmente, elle reste infime, certainement en partie à cause de la faiblesse des réseaux de transport.

1.3. La population

En 2015, la CACL regroupe une population de 131 922 habitants (source : Insee 2015) soit 50% de la population de la Guyane installée sur 6 % du territoire.

⇒ Une croissance démographique très élevée

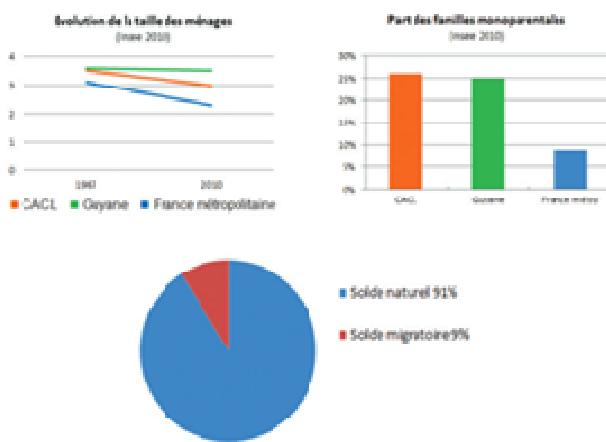
Population municipale et taux d'accroissement annuel 2010-2015

	Populations municipales au 1 ^{er} janvier 2015	Populations municipales au 1 ^{er} janvier 2010	Évolution 2010-2015(%)	Taux d'évolution annuel moyen 2010-2015 (%)
Guyane	259 865	229 040	13,5	2,6
CA du Centre Littoral	131 922	117 600	12,2	2,3
Cayenne	57 614	55 753	3,3	0,7
Macouria	11 719	9 640	21,6	4
Matoury	32 427	28 110	15,4	2,9
Montsinéry-Tonnegrande	2 473	2 217	11,6	2,2
Remire-Montjoly	23 976	19 279	24,4	4,5
Roura	3 713	2 601	42,8	7,4

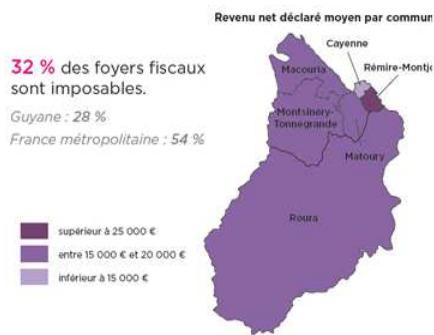
Source : Insee - Recensement de la population 2010 et 2015

Sa population se caractérise par :

- Une diminution de la taille des ménages : entre 1967 et 2010. La taille des ménages est passée de 3,5 à 3 (contre une évolution sur la même période de 3,6 à 3,5 en Guyane et de 3,1 à 2,3 en France hexagonale).
- Une croissance forte du territoire intercommunal sur les vingt dernières années essentiellement alimentée par la natalité (+50 000 habitants en 20 ans, soit une croissance annuelle de 2,4% entre 1999 et 2011 selon l'Insee).
- Une population jeune (39% de la population à moins de 20 ans contre 44% en Guyane et 24% dans l'Hexagone) souffrant d'un manque de qualification (70% des jeunes guyanais sont sans diplôme selon le PREFOB) et d'un taux de chômage très important.
- Un indice de développement humain en croissance mais restant faible.
- Une nécessité d'intégrer les populations immigrées (30% de la population est étrangère et non francophone selon le PREFOB).



- Un faible taux d'imposition seuls 32% des ménages sont imposables.



1.4. Les allocataires

64% DE LA POPULATION COUVERTE PAR LES PRESTATIONS FAMILIALES

	CA DU CENTRE LITTORAL	GUYANE
Nombre total allocataires	30 671	52 147
Nombre total allocataires et conjoint éventuel	39 605	67 875
Nombre total enfants (au sens de la législation familiale)	44 155	90 388
Nombre de personnes couvertes	83 770	158 276
Population municipale 2015 (Insee)	131 922	259 865
Taux de couverture Caf	63,5%	60,9%

Sources Caf 2017

Les prestations légales versées par la Caf de la Guyane à 30 671 familles concernent plus de 44 000 enfants.

Ces taux sont de 67 % pour Cayenne, 53 % pour Rémière-Montjoly, 61 % pour Matoury, 85 % pour Macouria et 55 % pour Montsinéry-Tonnégrande.

Le taux de couverture est le rapport entre la population couverte (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge) et la population totale (municipale).

⇒ Composition familiale

Sur le territoire de la Cacl, les familles présentent deux particularités :

- une majorité de familles monoparentales (44 %),
- et une faible proportion de familles nombreuses (11 % contre 6 % en Métropole)

1.5. L'accès aux droits

1.6. La Solidarité et l'Insertion

43% DES ALLOCATAIRES DÉPENDANTS DES PRESTATIONS

	CA DU CENTRE LITTORAL	GUYANE
ALLOCATAIRES bénéficiaires de minima	12 715	24 910
Taux d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux	41,5%	47,8%
ALLOCATAIRES bénéficiaires du Revenu	426	788
Taux d'allocataires bénéficiaires du Rso	1,4%	1,5%
ALLOCATAIRES bénéficiaires de	1 481	2 154
Taux d'allocataires bénéficiaires de l'Aah	4,8%	4,1%

Sources Caf 2017

Les bénéficiaires d'une prestation de solidarité et d'insertion (Aah, Rsa, Rso, Prime d'activité) représentent 54% des allocataires de la Cacl contre 59 % au niveau départemental. La dépendance est totale (100%) pour 43 % des allocataires qui n'ont que les prestations versées par la Caf comme revenus.

1.7. La Petite enfance

1.8. La Jeunesse et la parentalité

Une population peu qualifiée

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2015

	CAYENNE	REMIRE-MONTJOLY	MATOURY	ROURA	MACOURIA	MONTSINERY-TONNEGRANDE
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	35 348	16 021	18 600	2 380	6 656	1 590
Part des titulaires en %						
D'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	45,6	35,2	52,0	48,7	43,0	45,2
D'un CAP ou d'un BEP	18,7	14,4	18,5	20,6	21,7	22,1
D'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	16,4	16,8	14,6	15,8	15,9	13,1
D'un diplôme de l'enseignement supérieur	19,3	33,7	14,8	14,9	19,4	19,6

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

⇒ **La majorité des allocataires sont des familles**

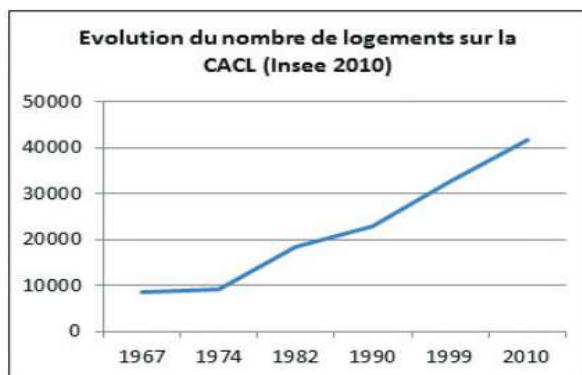
1.9. Le logement et le cadre de vie

L'habitat est marqué par une difficulté majeure d'accès au logement. La croissance de l'habitat spontané et insalubre sur la CACL, comme sur l'ensemble de la Guyane (en 2009, 40% des constructions guyanaises sont construites illégalement) est une priorité. Il se développe en lien avec la croissance démographique. Le rattrapage en matière de construction neuve et d'amélioration du bâti existant est ainsi une nécessité tout comme le traitement de l'habitat spontané et insalubre.

La situation des ménages en logement dur est également loin d'être optimale : 1/3 vit en situation de surpeuplement – 16% des logements sans confort de base.

La situation de rareté de l'offre immobilière encourage la montée des prix immobiliers : l'effort financier des ménages les plus pauvres peut atteindre 52% dans le privé et 36% dans le social.

Des efforts de construction sont fait mais la croissance démographique ne permet pas de répondre aux besoins de logement.



Conséquence directe des estimations démographiques (270 000 habitants en 2025, SCOT CACL)

Besoins en logements sur le pôle de Cayenne (SCOT CACL)



1.10. L'animation de la vie sociale

Plusieurs projets à des stades d'avancement différents pour des projets de centre sociaux :

- **Macouria**

Le Ccas de la ville a déposé un projet social en vue de l'agrément d'un centre social – Projet d'EVS à Soula.

- **Cayenne**

Travaux en cours – Dépôt du dossier d'agrément au 1^{er} semestre 2019 - Projet d'EVS.

- **Matoury**

Travaux en cours – Dépôt du dossier d'agrément au 1^{er} semestre 2019.

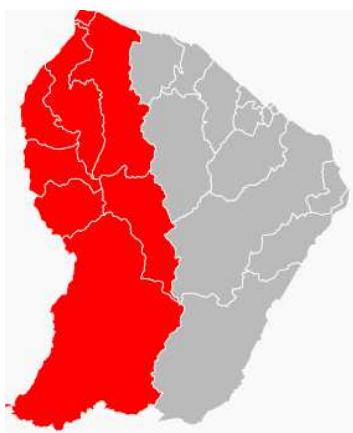
- **Rémire-Montjoly**

Travaux en cours – Dépôt du dossier d'agrément au 1^{er} semestre 2019.

2. LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS (CCOG)

2.1. La géographie

Forte de ses 41 000 km², la CCOG occupe la moitié de la superficie de la Guyane et se positionne sur tout l'Ouest de la région, du nord au sud. Elle comprend huit communes : Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Papaïchton, Saint Laurent du Maroni et Saül. Elle rassemble cinq des dix communes les plus étendues de France, avec en tête Maripasoula et ses 18 000 km², contre en moyenne 15 km² en moyenne pour une commune en France. Sa densité de 2hab/km² est près de deux fois moins importante que celle du reste de la Guyane.



La CCOG possède une double frontière internationale. A l'Ouest, le fleuve Maroni est la frontière naturelle avec le Suriname. Plus long fleuve de Guyane, avec ses 612 km, il sert de bassin de vie aux populations noires-marrons et amérindiennes. Au sud, en plein cœur de la forêt amazonienne, les Monts Tumuc-Humac délimitent la frontière brésilienne. Trois des quatre communes dites « isolées » (Grand-Santi, Maripasoula, Papaïchton) sont accessibles par le fleuve Maroni en plusieurs heures, voire plusieurs jours de pirogue de la sous-préfecture selon la saison.

Les « communes du fleuve » sont constituées d'un bourg et de divers écarts appelés *campu* éparpillés le long de cet axe fluvial.

La commune de Saül a une position particulière : située au centre de la Guyane, c'est la seule commune de la CCOG uniquement accessible par les airs.

2.2. L'économie

Entre prépondérance du secteur public, secteur privé peu structuré, forte concurrence du secteur informel et mode de vie traditionnel, le marché de l'emploi ne décolle pas. Les retards en termes de formation et les difficultés à assurer une éducation de qualité ont un effet important sur le marché du travail. Il y a peu d'emplois qualifiés et peu d'entreprises privées.

Le faible nombre d'opportunités d'emploi peut être source de découragement et pousser la population vers l'emploi informel. La population inactive de l'Ouest est nombreuse. De

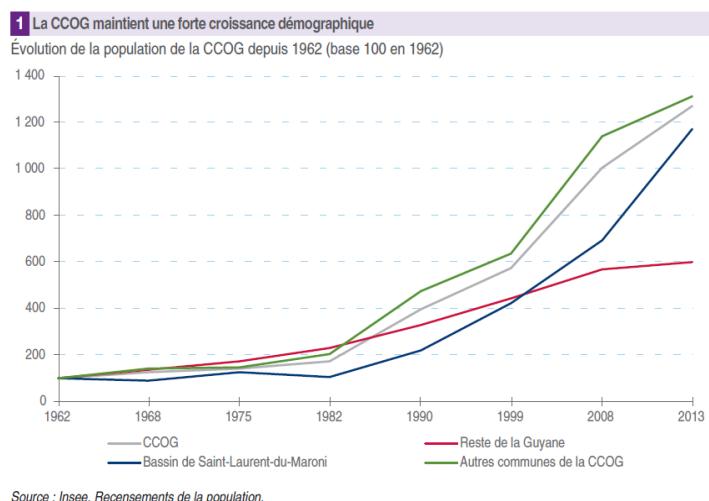
nombreux habitants n'ont pas d'emploi et n'en cherchent pas alors que beaucoup souhaiteraient travailler.

L'agriculture reste une activité importante, qu'elle soit de subsistance ou qu'elle serve de complément de revenus. Vu l'étendue du territoire et le manque, d'infrastructures de transport, la population s'implante au plus près de son lieu de travail, rendant les déplacements domicile-travail marginaux.

Le tissu économique de l'Ouest est encore peu développé : ses établissements sont peu nombreux ; les emplois salariés sont essentiellement portés par le secteur public, principalement l'éducation. Pour pallier le manque d'emploi salarié, certains se tournent vers l'entrepreneuriat.

2.3. La population

Avec ses 83 000 habitants, la CCOG rassemble 34 % de la population de Guyane. Elle a gagné 17 500 habitants entre 2008 et 2013, et son poids dans la population guyanaise ne cesse de croître. La croissance démographique de la Guyane exceptionnelle à l'échelle nationale, est due à 70% à la croissance démographique de l'Ouest.



Le solde naturel est le principal moteur de cette croissance avec une augmentation de 3,3 % en moyenne par an entre 2008 et 2013. La transition démographique de l'Ouest est encore dans sa première phase : le taux de mortalité a fortement chuté tandis que le taux de natalité reste important.

Outre le solde naturel, moteur de la croissance, les arrivées sur le territoire de la CCOG sont plus importantes que les départs. Le solde apparent des entrées-sorties est positif depuis 1975, ce qui contribue au dynamisme de cette croissance.

Une population très jeune qui vieillit lentement

La population de la CCOG est plus jeune que celle du reste de la Guyane : la moitié de sa population a moins de 20 ans, alors que l'âge médian est de 27 ans dans le reste de la Guyane. Cette population jeune est très féconde avec un nombre d'enfants par femme très supérieur à la moyenne guyanaise. En 2013, l'indicateur conjoncturel de fécondité est de

4,1 enfants par femme dans l'Ouest, contre 3,1 dans la CACL, EPCI la plus peuplée de Guyane. De plus, le taux de fécondité chez les adolescentes âgées au plus de 19 ans est deux fois plus élevé dans l'Ouest : 116 naissances précoces pour mille naissances contre 52 dans la CACL.

2.4. Les allocataires guyanais au 31/12/2017

La majorité des allocataires sont des familles

	CCOG	Guyane	France entière
Nombre d'allocataires	13 296	52 147	12 667 839
dont allocataires avec enfants	77,4%	73,0%	54,4%

Les prestations légales versées par la Caf de la Guyane à 38 000 familles concernent plus de 90 000 enfants.

	CCOG		Guyane	
Nombre d'enfants	31 410		90 352	
Moins de 3 ans	5 576	6,2%	14 675	16,2%
De 3 à 5 ans	5 327	5,9%	14 921	16,5%
De 6 à 11 ans	9 805	10,9%	28 436	31,5%
De 12 à 17 ans	8 029	8,9%	24 584	27,2%
18 ans et plus	2 673	3,0%	7 736	8,6%

Une composition familiale atypique

En Guyane, les familles présentent deux particularités :

- une majorité de familles monoparentales,
- une proportion très élevée de familles nombreuses.

	CCOG	Guyane	France entière
Nombre d'allocataires avec enfants	10 297	38 088	6 887 515
dont Familles monoparentales	69,0%	62,1%	29,8%
dont familles avec 3 enfants et plus	49,4%	34,6%	23,0%

Des allocataires très dépendants financièrement des prestations versées par la Caf

	CCOG	Guyane	France entière
Taux d'allocataires dépendants à 50% ou +	78,9%	63,1%	29,7%
Taux d'allocataires dépendants à 100%	69,7%	50,9%	18,3%

En Guyane, la moitié des allocataires ont des revenus composés exclusivement des aides versées par la Caf. Au niveau national, ils sont 18%.

2.5. L'accès aux droits

2.6. La Solidarité et l'Insertion

Sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, les 2/3 des allocataires bénéficient de minima sociaux.

2.7. La Petite enfance

2.8. La Jeunesse et la parentalité

Le nombre d'élèves en forte augmentation est le reflet direct de la démographie galopante de l'Ouest guyanais. La croissance du nombre d'élèves de l'enseignement secondaire est particulièrement élevée, à 4,8 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2015. Alors que les établissements scolaires du premier degré s'implantent au plus près des populations, dans les bourgs et les écarts, les collèges ne sont présents que dans les bourgs, et les lycées seulement sur le littoral. Le manque d'établissements du secondaire au plus près des élèves est un frein à la poursuite d'études. Beaucoup de jeunes quittent le système scolaire sans aucun diplôme et se retrouvent sans emploi, ni formation.

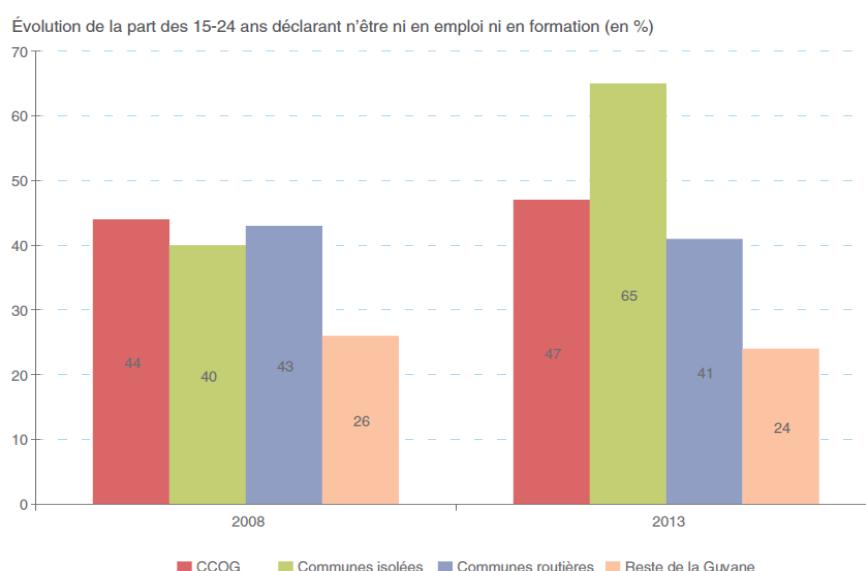
La population de l'Ouest est peu diplômée : un quart d'entre elle possède un diplôme supérieur au brevet des collèges. À l'horizon 2030, les effectifs lycéens risquent de doubler en Guyane et l'Ouest y contribuera activement. L'éducation est un défi indispensable à relever pour le développement du territoire.

Effectifs d'élèves et d'établissements scolaires à la rentrée 2015-2016, par commune et par degré, (en nombre)

À la rentrée 2015-2016	Nombre d'élèves dans le 1 ^{er} degré	Nombre d'établissements dans le 1 ^{er} degré	Nombre d'élèves dans le 2 nd degré	Nombre d'établissements dans le 2 nd degré	donc lycée
Apatou	1 156	4	617		1
Awala-Yalimapo	172	1	0		0
Grand-Santi	1 154	5	521		1
Maripasoula	1 299	10	693		1
Papaïchton	538	3	243		1
Saint-Laurent-du-Maroni	8 413	28	6 870	8	3
Saül	28	1	0		0
Mana	1 639	6	1 794	3	1
CCOG	14 399	58	10 738	15	4

Source : Service Statistique Académique, constats d'effectifs et agenda académique.

L'Ouest guyanais combine forte croissance démographique et faible densité. Les enfants sont de plus en plus nombreux et les infrastructures scolaires souvent éloignées. Les taux de scolarisation des enfants de la CCOG sont nettement en dessous des taux observés au niveau national comme au niveau régional. Entre 6 et 16 ans, 7,3 % des enfants ne sont pas scolarisés contre seulement 1,8 % dans le reste de la Guyane. Ce problème est encore plus prégnant pour les enfants en dehors des âges de scolarité obligatoire. Ainsi, à peine la moitié des habitants de l'Ouest guyanais âgés de 18 ans sont scolarisés, contre les deux tiers sur le reste de la région.

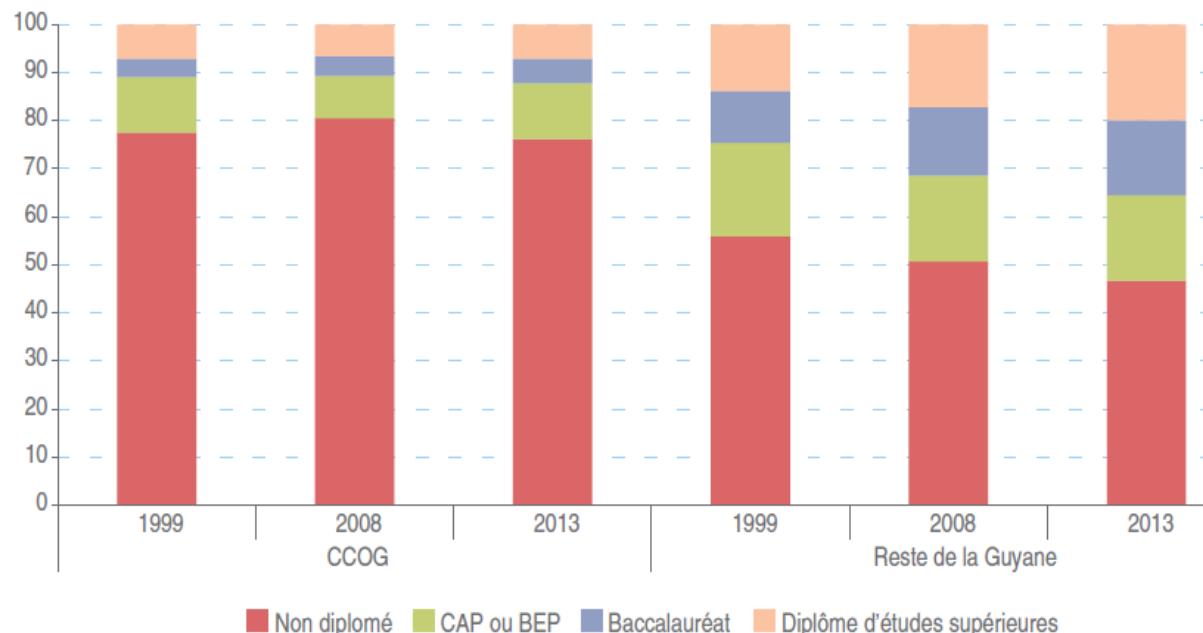


Lecture : en 2013, 47 % des 15-24 ans de la CCOG déclarent n'être ni en emploi ni en formation.

Source : Recensement de la population 2008 et 2013 (Exploitations principales).

En 2013, seuls 21 % des 18 – 24 ans de l’Ouest sont scolarisés, contre 34 % dans le reste de la Guyane. Dans cette tranche d’âge, sept jeunes sur dix ont quitté le système scolaire avec au plus le brevet des collèges, contre 46 % sur le reste de la Guyane. Plusieurs phénomènes peuvent expliquer ce grand nombre de sorties précoces du système scolaire. L’immigration avec un nombre important de jeunes, fils d’immigrés de première génération pour qui la langue française peut poser souci, de même que pour les populations noires marron ou amérindiennes, dont la langue française n’est pas la langue maternelle. Peuvent être aussi évoqués l’importance de la non-scolarisation en bas-âge qui influe fortement sur la scolarité future, ainsi que la forte pression démographique saturant les équipements scolaires avec des classes surchargées. Enfin, dans les communes non routières, l’absence de lycée impliquant une migration ailleurs en Guyane complique également le parcours scolaire des élèves.

Évolution de la répartition des 15 ans et plus, non scolarisés, selon leur niveau de diplôme le plus élevé en 1999, 2008 et 2013 (en %)



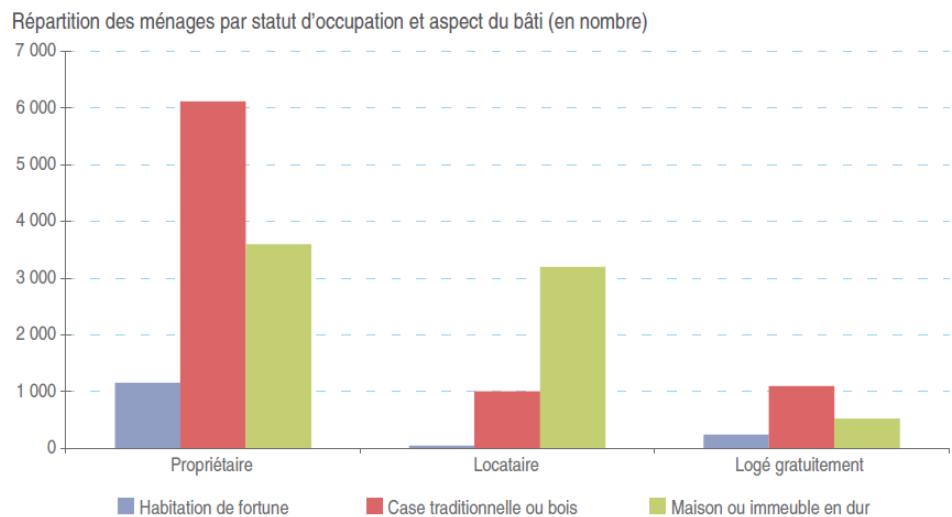
Source : Recensement de la population 1999, 2008 et 2013 (Exploitations principales).

2.9. Le logement et le cadre de vie

L’Ouest guyanais accumule les indicateurs de fragilité sociale : familles monoparentales nombreuses, importance des allocataires à bas revenus fortement dépendants des transferts sociaux.

Malgré cette vulnérabilité, les deux tiers des habitants de l’Ouest se déclarent propriétaires de leur logement, alors qu’ils sont 38 % dans le reste de la Guyane. Cette spécificité révèle l’ampleur de l’habitat spontané dans l’Ouest, tant dans les zones rurales qu’urbaines. La moitié des logements sont construits en bois, dans les communes non

desservies par le réseau routier surtout, et correspondent au mode de vie traditionnel des populations locales.



Entre 2009 et 2014, la part des propriétaires dans les ménages de l'Ouest perd trois points tandis que celle des locataires en gagne trois. Bien que sous représenté par rapport au reste de la Guyane, la part des locataires de logements sociaux a doublé en cinq ans, passant de 4,6 % en 2009 à 8,8 % en 2014. Malgré ce rattrapage, la part des locataires de logements sociaux est encore très inférieure à celle du reste de la Guyane (19 %).

2.10. L'animation de la vie sociale

Plusieurs projets à des stades d'avancement différents pour des projets de centre sociaux et espaces de vie sociale :

▪ Saint Laurent du Maroni

Une réflexion de la commune est menée pour mailler son territoire en équipement de l'AVS avec un centre social en appui (démarche associative). Des associations de quartiers de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni sont en réflexion pour un projet d'EVS : le quartier de la charbonnière, le village chinois via le carbet des associations où une demande pour la préfiguration du projet sera déposé prochainement à la Caf, le village St Jean (association Libracadabra).

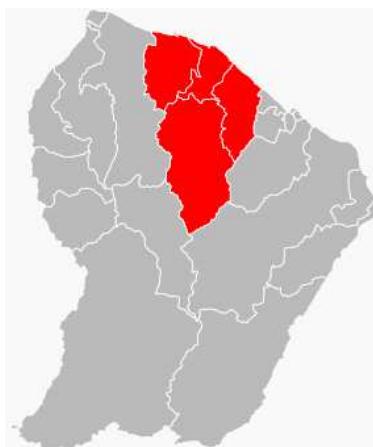
▪ Mana

La ville de Mana a déposé un projet social en vue de l'agrément d'un centre social (fonctionnement éclaté sur le bourg centre et les écarts) ;

3. LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES SAVANES (CCDS)

3.1. La géographie

La CCDS comprend les communes d'Iracoubo, de Kourou, de Saint-Elie et de Sinnamary, et compose le vaste territoire du Plateau des Savanes représentant une superficie de 11 942 km².



Ces habitants se concentrent principalement sur la commune de Kourou, qui avec 82 % de la population du territoire constitue un pôle urbain à part entière auquel il faut ajouter deux communes rurales, Sinnamary et Iracoubo, et une commune enclavée, Saint-Élie, pour constituer les quatre communes de la communauté.

3.2. L'économie

Les retombées économiques de l'activité spatiale constituent un moteur important de développement de ce territoire. La base spatiale engendre plus de 1 500 emplois directs. La présence de hauts revenus et du CSG permet aux collectivités de Kourou et, dans une moindre mesure, celle de Sinnamary, de bénéficier de rentrées fiscales beaucoup plus importantes que pour le reste de la Guyane.

De par sa situation géographique, la CCDS est l'un des territoires les plus à même développer son agriculture, notamment dans le domaine de l'élevage.

Avec sept structures hôtelières homologuées, le territoire concentre 47 % de la capacité d'accueil de la Guyane, concernant principalement un tourisme d'affaire en mission au CSG.

Parmi les sites les plus visités de Guyane, les îles du Salut attirent chaque année plus de 50 000 visiteurs.

3.3. La population

La Communauté de Communes des Savanes (CCDS) compte 31 151 habitants. La plus grande commune de cette intercommunalité, Kourou en rassemble 26 221. Entre 2010 et 2015, la CCDS affiche un taux de croissance de population en légère hausse sur la période (0,1 %). La hausse de la population à Kourou (+ 1 032 habitants) compense la perte des résidents dans les autres communes de la CCDS.

La population du territoire n'a cessé d'augmenter de façon quasi exponentielle depuis les années 70, date d'implantation du centre spatial à Kourou.

Comme pour le reste de la Guyane, l'accroissement démographique est principalement lié au solde naturel. Ainsi, 45 % de la population du territoire a moins de 20 ans comme pour le reste de la Guyane.

CC des Savanes	31 151	30 962	0,6	0,1
Iracoubo	1 878	1 976	-5,0	-1
Kourou	26 221	25 189	4,1	0,8
Saint-Élie	95	555	-82,9	-29,7
Sinnamary	2 957	3 242	-8,8	-1,8

On observe l'augmentation des populations vieillissantes, isolées, peu mobiles surtout dans les communes de Sinnamary et Iracoubo.

3.4. Les allocataires

Communauté de commune	Département	National			
		CC DES SAVANES	GUYANE	FRANCE	
Nombre total allocataires	6 559	52 147	12 667 677		
Nombre total allocataires et conjoint éventuel	9 202	67 875	18 058 621		
Nombre total enfants (au sens de la législation familiale)	11 482	90 388	13 847 288		
Nombre de personnes couvertes	20 686	158 276	31 947 515		
Population municipale 2015 (Insee)	31 151	259 865	65 907 160		
Taux de couverture Caf	66,4%	60,9%	48,5%		

66,4% de la population de la CC des savanes couvertes par les prestations de la Caf.

3.5. L'accès aux droits

Les prestations versées par la Caf touchent 66,4 % de la population (allocataires + conjoints + enfants à charge). Ce taux de couverture est supérieur de près de 6% à la moyenne départementale et plus encore à la moyenne nationale (48%).

3.6. La Solidarité et l'Insertion

	Communauté de commune	Département	National
	CC DES SAVANES	GUYANE	FRANCE
ALLOCATAIRES bénéficiaires de minima sociaux			
Taux d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux	2 426	24 910	2 923 942
	37,0%	47,8%	23,1%
ALLOCATAIRES bénéficiaires du Revenu de Solidarité (RSO)			
Taux d'allocataires bénéficiaires du RSO	93	788	8 785
	1,4%	1,5%	0,1%
ALLOCATAIRES bénéficiaires de l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)			
Taux d'allocataires bénéficiaires de l'Aah	256	2 154	1 094 064
	3,9%	4,1%	8,6%
ALLOCATAIRES bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)			
Taux d'allocataires bénéficiaires du rSa	2 085	22 002	1 826 877
	31,8%	42,2%	14,4%

Les bénéficiaires de minimas sociaux représentent 37% des allocataires de la CC des savanes contre 47% au niveau départemental. Près de 32% sont bénéficiaires du rSa.

3.7. La Petite enfance

Nombre de naissances domiciliées par commune de la CCDS	2015	2016	2017	Moyenne des naissances domiciliées	Total	Poids parmi l'ensemble des naissances de la CC des savanes (en%)
kourou	618	649	683	650	1 950	88
Sinnamary	59	49	54	54	162	7
Iracoubo	37	27	39	34	103	5
Saint-Elie	0	0	1	0	1	0
totaux	714	725	777	739	2 216	100

Enfants des allocataires de 0-5 ans	CC DES SAVANES	%	GUYANE	%
Nombre enfants 0 à 2 ans	1 614	47	14 675	50
Nombre enfants 3 à 5 ans	1 800	53	14 921	50
	3 414	100	29 596	100

Communauté de commune	Département	National
CC DES SAVANES	GUYANE	FRANCE

FAMILLES - ENFANTS MOINS DE 3 ANS

Nombre de FAMILLES

SITUATION FAMILIALE / ACTIVITE	1 441	12 754	1 913 602
MONOPARENTS			
Parent actif avec emploi	719	8 013	311 763
Parent actif au chômage	155	1 560	110 917
Parent inactif	115	907	56 568
COUPLES			
2 parents actifs avec emploi	449	5 544	144 172
1 parent au chômage - 1 avec emploi	722	4 741	160 839
1 parent avec emploi - 1 inactif	186	1 179	879 241
2 parents au chômage	46	258	147 384
1 parent inactif - 1 au chômage	308	1 494	402 187
2 inactifs	13	62	25 299
	68	475	78 024
	101	1 273	69 632

Taux d'activité avec emploi	23,7%	21,5%	51,7%
-----------------------------	-------	-------	-------

3.8. La Jeunesse et la parentalité

Enfants des allocataires de 6-17 ans	CC DES SAVANES	%	GUYANE	%
Nombre enfants 6 à 11 ans	3 672	52	28 436	54
Nombre enfants 12 à 15 ans	2 354	33	17 101	32
Nombre enfants 16 à 17 ans	1 032	15	7 483	14
Total	7 058	100	53 020	100

⇒ Des jeunes sans diplôme et en dehors du marché du travail

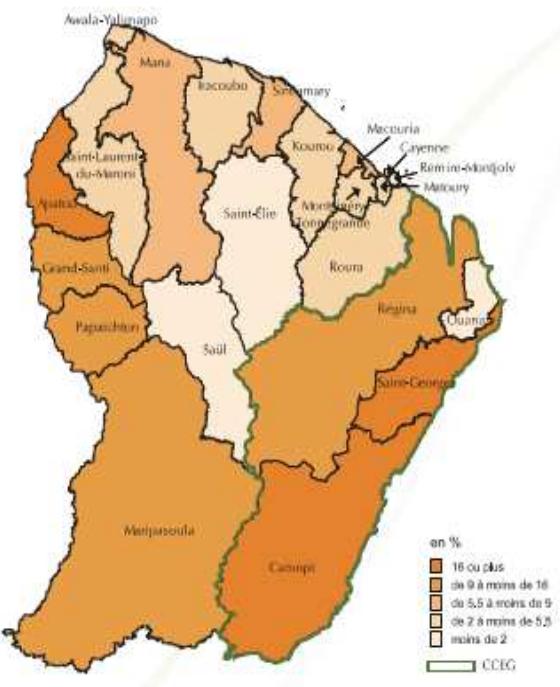
Taux de non-scolarisation des 6-11 ans par commune en Guyane



Source : RP2009

© Insee-IGN 2013

Taux de non-scolarisation des 12-16 ans par commune en Guyane



Source : RP2009

© Insee-IGN 2013

3.9. Le logement et le cadre de vie

BENEFICIAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT

NB ALLOCATAIRES bénéficiaires AIDE LOGEMENT	
TYPE D'AIDE	Nb de personnes couvertes :
Allocation Logement Familiale (ALF)	
Nb de personnes couvertes :	8 790
Allocation Logement Sociale (ALS)	
Nb de personnes couvertes :	1 948
Aide Personnalisée au logement (APL)	
Nb de personnes couvertes :	7 890
	767
	895
	1
	5

Communauté de commune	Département	National
CC DES SAVANES	GUYANE	FRANCE

	2 716	17 185	6 323 370
	8 790	51 198	13 125 647
	1 948	12 149	1 223 607
	7 890	45 517	4 216 784
	767	5 036	2 312 967
	895	5 681	2 520 973
	1	0	2 786 796
	5	0	6 387 890

Taux d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	41,4%	33,0%	49,9%
--	-------	-------	-------

Taux d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement

Communauté de commune	Département	National
CC DES SAVANES	GUYANE	FRANCE

TYPE D'OCCUPATION

Location parc social	2 071
Location parc privé	606
Location parc non renseigné	0
Accession	39
En établissement collectif	0
Taux location parc social	76,3%

	2 071	8 941	2 457 660
	606	8 063	3 035 325
	0	2	1 717
	39	119	388 708
	0	60	439 960
Taux location parc social	76,3%	52,0%	38,9%

3.10. L'animation de la vie sociale

Un projet d'espace de vie sociale :

▪ **Kourou**

La politique de la ville de Kourou a déposé une demande d'agrément pour un EVS implanté au quartier Europe-Eldo (maison de quartier de l'Eldo).

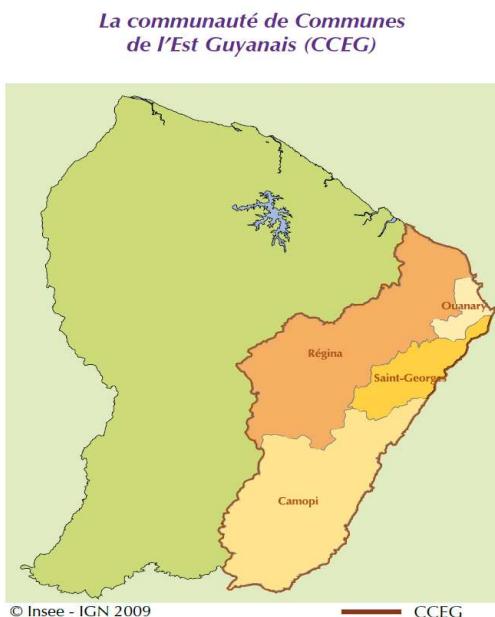
4. LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'EST GUYANAIS (CCEG)

4.1. La géographie

La Communauté des communes de l'est guyanais (CCEG), est formée de 4 communes rurales : Saint-Georges, Régina, Camopi, Ouanary. Elle s'étend sur une surface de plus de 25 000 km². Elle est ainsi le territoire le moins peuplé des quatre communautés de communes.

Le littoral du territoire est, contrairement aux autres territoires de la Guyane, une zone non habitable mais dispose d'une des plus belles réserves naturelles de Guyane (Marais de Kaw).

Territoire frontalier avec le Brésil avec près de 360 kilomètres, le fleuve Oyapock constitue l'unique frontière avec l'État fédéral de l'Amapa.



Seules les communes de Saint-Georges et de Régina sont accessibles par la route, les deux autres communes n'étant accessibles que par le fleuve Oyapock. A titre d'illustration, le voyage du village de Camopi proprement dit au village de Trois Sauts appartenant à la même commune, distant de 120 kilomètres, nécessite au moins une journée de pirogue.

Relié par le pont franco-brésilien de l'Oyapock, la commune de Saint-Georges de l'Oyapock concentre près de 62 % de la population du territoire mais aussi tous les moyens de communication du territoire : routier, fluvial et aérien, ce qui fait de cette commune le centre-pivot ou névralgique de la communauté de communes.

4.2. L'économie

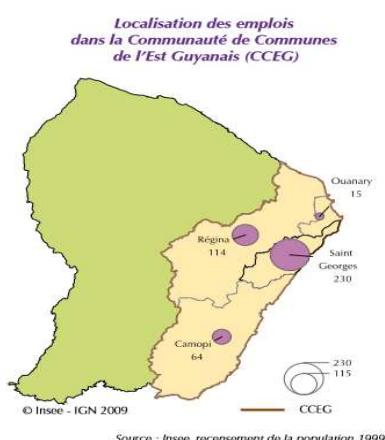
DES REVENUS PLUS FAIBLES QUE LA MOYENNE DEPARTEMENTALE ET UN TAUX DE CHOMAGE IMPORTANT

Si le nombre de foyers fiscaux a augmenté entre 2006 et 2009, la part des foyers fiscaux non imposable est restée stable autour de 87% contre 73% en Guyane.

La population vit en grande partie des revenus de transferts. Près de deux tiers de la population vit avec un bas revenu et un tiers vit des minimas sociaux (un revenu moyen mensuel net le plus faible à Camopi avec 273 euros par mois, 7% de foyers fiscaux y sont imposables contre 29% sur le département).

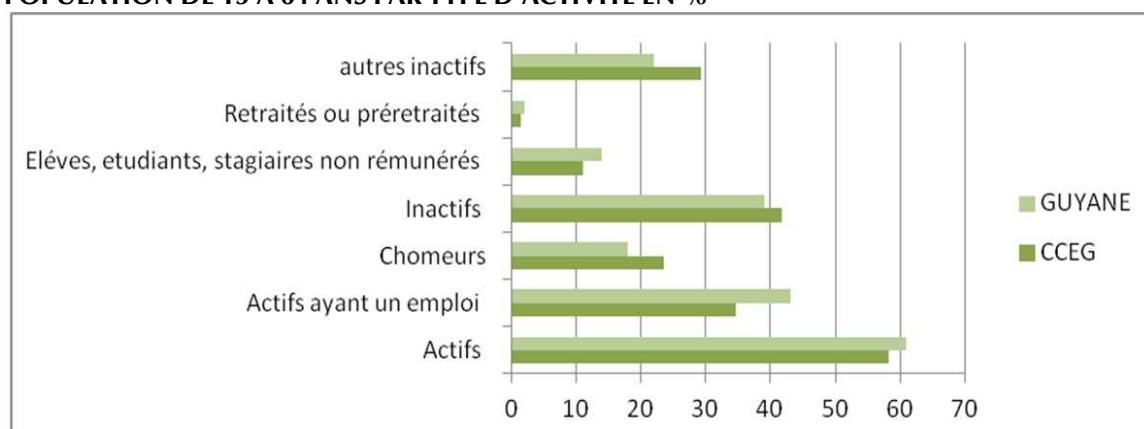
Ces constatations sont néanmoins à nuancer compte tenu du mode de vie particulier des populations locales le long du fleuve. Elles vivent en partie d'une agriculture vivrière, de chasse et de pêche et les échanges commerciaux sont beaucoup plus rares qu'ailleurs.

Le taux d'activité sur le territoire de la CCEG est de 49%. Moins d'une personne sur deux en âge de travailler est sur le marché du travail, l'autre moitié est donc inactive. (Personne n'étant ni en emploi, ni au chômage).



En 2014 le territoire de la CCEG compte 2078 actifs principalement sur les communes saint Georges (64,87%) et Régina (20,45%). Toutefois, sur ces mêmes territoires, seul 25,7% et 38,5% de la population active ont un emploi.

POPULATION DE 15 A 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITE EN %



Le territoire est marqué par un taux de chômage important : avec de grandes disparités (36,4% à Saint Georges, 32,2% à Régina, 17,8% à Ouanary et 7,7% à Camopi qui se démarque par un taux de 72,6% d'inactifs (personnes n'étant ni en emploi, ni au chômage).

« Le manque de travail » est la principale cause d'un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes.

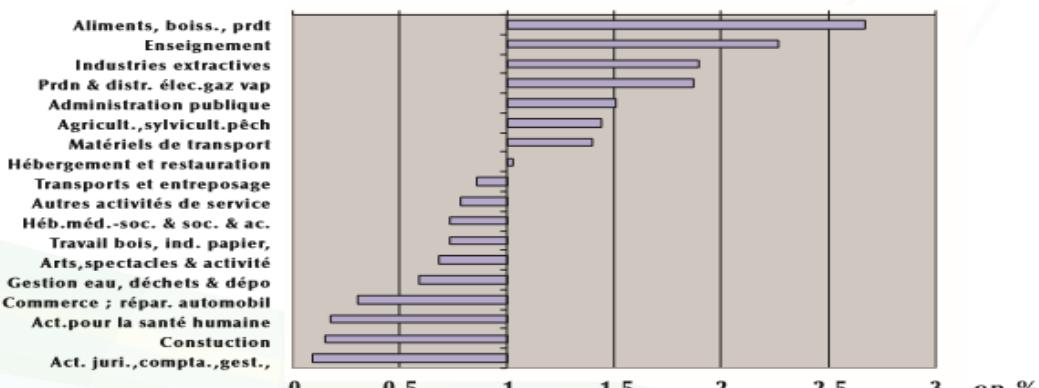
EMPLOIS ET REVENUS : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE RESTE MARGINAL

Le secteur public : premier employeur du territoire L'emploi public représente toujours près de trois emplois sur quatre.

Plus de 40 % des emplois sont dans l'éducation. En regroupant, l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration on arrive à trois emplois sur quatre.

Dans le secteur privé, l'industrie de biens intermédiaires est bien présente. En proportion, il y a quatre fois plus d'employés dans l'industrie du bois qu'en Guyane et 3,5 fois plus dans les activités aurifères. Pour toutes les autres activités du secteur privé, le territoire est déficitaire.

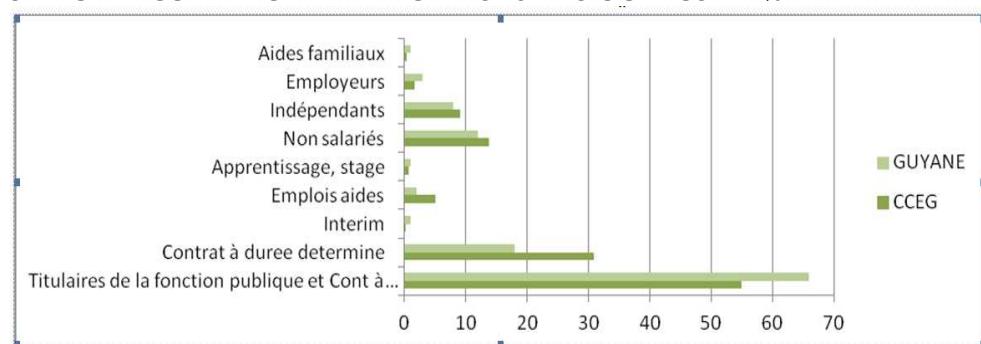
Spécificités du système productif de la CCEG



Source : Recensement agricole 2010

Deux catégories socioprofessionnelles regroupent chacune près d'un salarié sur quatre, ce sont les ouvriers non qualifiés (4 fois plus qu'en Guyane) et les employés de la fonction publique (+2 points par rapport à la Guyane). Par contre les cadres de la fonction publique sont deux fois moins nombreux et ceux du secteur privé sont quasi-inexistants.

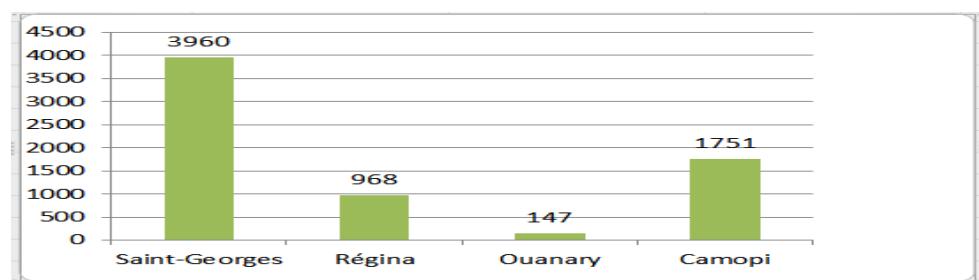
STATUT ET CONDITION D'EMPLOI DES 15 ANS OU PLUS EN %



4.3. La population

⇒ UNE POPULATION JEUNE SUR UN VASTE TERRITOIRE

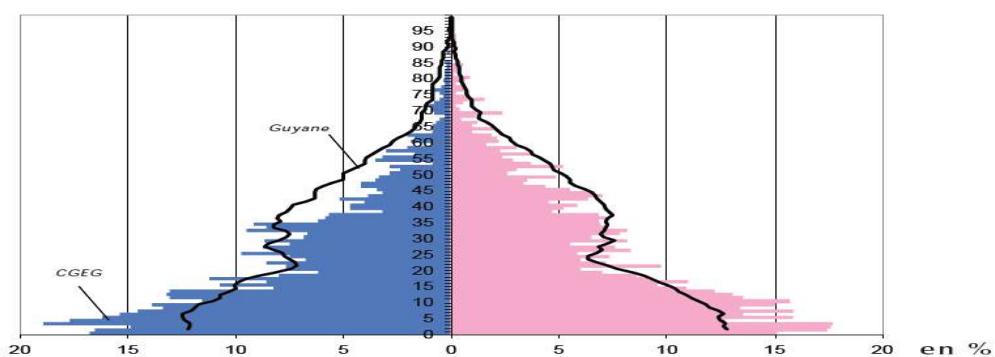
Au 1er janvier 2014, 6 826 personnes habitent le territoire de la CCEG : 3 960 sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock, 1 751 sur celle de Camopi, 968 à Régina et 147 à Ouanary.



Entre 1999 et 2009, la population du territoire a augmenté plus vite qu'en Guyane. L'accroissement démographique est principalement tiré par le solde naturel (+ 3 %). La moitié de la population a moins de 20 ans contre 44 % sur l'ensemble du territoire guyanais.

50 % de la population a moins de 20 ans

Pyramide des âges de la Guyane



Source : Recensement de la population 2009

⇒ UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF POUR LA POPULATION PROVENANT DU BRESIL

Entre 1999 et 2009, le solde d'entrée-sorties sur le territoire est de + 1 100 personnes alors que dans les années 75, le solde était négatif (plus de sorties que d'entrées). Cette attractivité s'est accélérée au cours des dix dernières années. Elle repose principalement sur l'accueil de population immigrée provenant de l'état frontalier du Brésil.

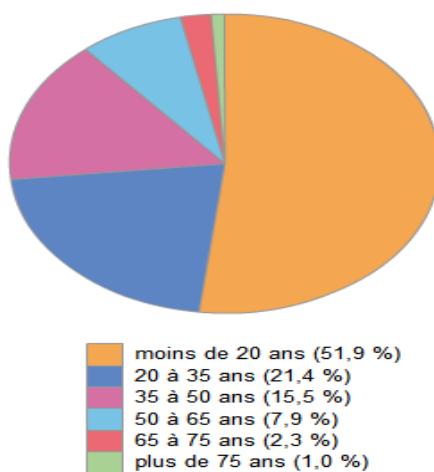
Mais le territoire reste peu attractif pour les habitants de la Guyane. En cinq ans, 512 personnes ont quitté le territoire pour une autre zone en Guyane, 357 personnes ont fait le chemin inverse. Le solde est donc négatif. En revanche, le solde est positif avec l'étranger et la France hexagonale. Les personnes arrivant de France hexagonale sont la plupart du temps des fonctionnaires, notamment des professeurs des écoles.

Les étrangers arrivent majoritairement du Brésil, 434 personnes provenant de l'étranger se sont installées sur le territoire.

Les moins de 25 ans représentent plus de 55 % de la population du territoire contre 50 % en Guyane. Ce phénomène est encore plus visible sur la commune de Camopi où leur part dépasse les 67 %. En revanche, à Régina, ils ne sont plus que 34 % à avoir moins de 25 ans.

Les jeunes (les moins de 19 ans) représentent un tiers de la population immigrée du territoire alors que pour l'ensemble du territoire les moins de 19 ans immigrés ne représentent que 18 %. Cette jeunesse immigrée est le signe d'une immigration plus récente que sur l'ensemble du territoire de la Guyane.

Répartition de la population par tranche d'âges (Insee, RP) 2014



carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr

4.4. Les allocataires

DES ALLOCATAIRES TRES DEPENDANTS DES PRESTATIONS

Les allocataires de la CCEG sont financièrement très dépendants des aides versées par la Caf

La dépendance est totale (100%) pour plus des 71% des allocataires (46% pour la Guyane) : ils n'ont que les prestations familiales comme revenus.

TERRITOIRE	CCEG	GUYANE
100%	1 515	23 252
75-99%	59	2 688
50-74%	62	2 945
25-49%	93	4 709
0-24%	133	11 139
Taux d'allocataires dépendants	84,1%	64,6%

Sources Caf 2016

⇒ Un taux de couverture très important

78,2% de la population couverte par les prestations familiales

Au 31 décembre 2016, la CCEG compte 1 515 allocataires.

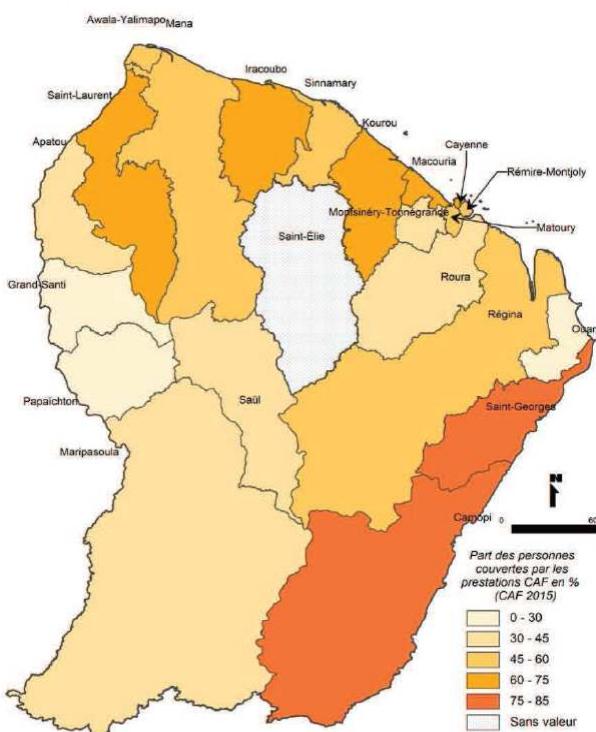
La population couverte par les prestations familiales est de 78,2 % (contre 60,4% au département).

Ces taux sont de 83,8% pour Saint-Georges et 87,7% pour Camopi.

Ce taux de couverture est le rapport entre la population couverte (allocataires, conjoints et enfants) et la population totale.

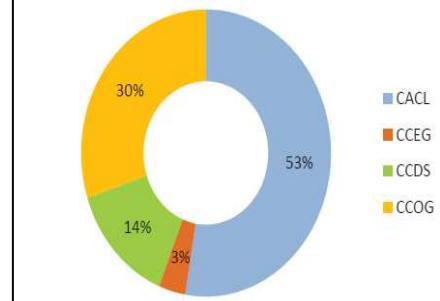
Au total, ce sont 5 337 personnes qui sont concernées par les aides de la Caf sur le territoire, ce qui représente 3% des personnes couverte par les prestations Caf dans le département.

Part de la population communale couverte par les prestations CAF en 2015
 Sources : CAF (FILEAS BCA 2015)



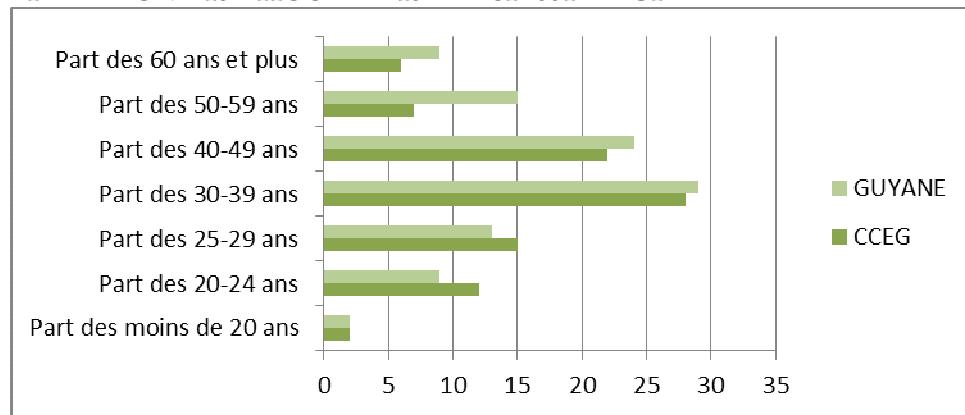
Part de la population communale couverte par les prestations Caf en 2015

Répartition des personnes couvertes par les prestations CAF, par EPCI
 Sources : CAF (FILEAS BCA 2015)



⇒ Des allocataires plus jeunes que sur l'ensemble du département

REPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR CLASSE D'AGE



Sources Caf 2015

- Une plus forte représentation des allocataires ayant entre 20 et 29 ans sur le territoire de la CCEG

⇒ Les prestations versées

La typologie des prestations perçues par les allocataires de la C.C.E.G. est légèrement différente même au niveau départemental.

La composition des familles et les difficultés économiques expliquent les taux importants de bénéficiaires de prestations liées à l'enfance et de bénéficiaires de minima sociaux.

TERRITOIRE	CCEG	GUYANE
Nombre total d'allocataires	1 515	50 255
Taux de couverture Caf	78,2%	60,4%
Taux d'allocataire bénéficiaires d'une prestation d'entretien	70,4%	66,3%
Taux d'allocataire bénéficiaires d'une prestation enfance	29,5%	24 ,5%
Taux d'allocataire bénéficiaires d'un minimum social	78,5%	60,1%
Taux d'allocataire bénéficiaires d'une aide aux logements	11,8%	33,7%

Sources Caf 2016

- ☞ Prestations d'entretien : Allocation familiale, Complément familial, Allocation de rentrée scolaire, Allocation de soutien familial, Allocation Education Enfant Handicapé
- ☞ Prestation enfance : Prestation d'Accueil du jeune enfant
- ☞ Minima sociaux : Revenu Solidarité Active, Revenu de Solidarité, Allocation Adulte Handicapé
- ☞ Aide au logement : Allocation Logement familiale, Allocation Logement

4.5. L'accès aux droits

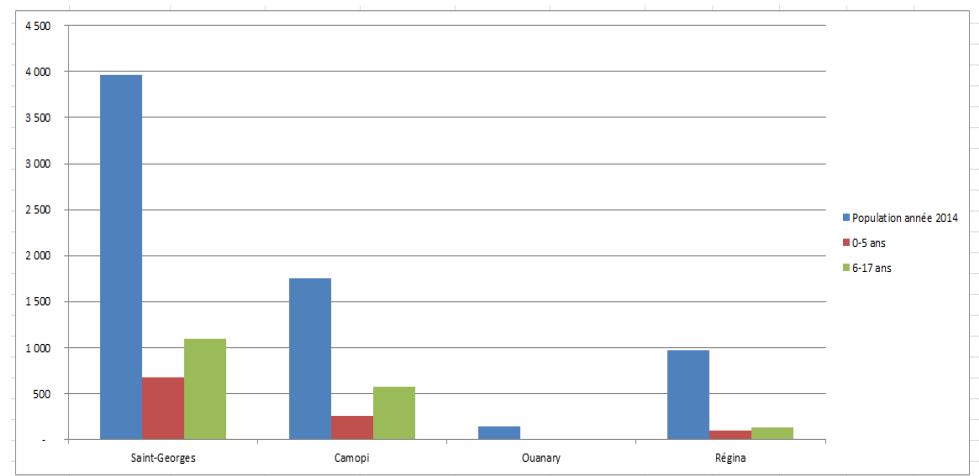
4.6. La Solidarité et l'Insertion

4.7. La Petite enfance

	Naissance domiciliées entre 2009 et 2014	Moyenne des naissances domiciliées entre 2009 et 2014 (moyenne)	Poids parmi l'ensemble des naissances de l'est guyanais (en%)	Naissance domiciliées en 2015	Poids parmi l'ensemble des naissances de l'est guyanais (en%)
Saint-Georges	608	101	62	148	67
Régina	99	16	10	21	10
Camopi	263	44	28	51	23
Ouanary	1	1		1	
	971	162	100	221	100

On observe 162 naissances en moyenne entre 2009 et 2014 sur le territoire de la CCEG dont 62 % à Saint-Georges. Alors que pour la seule année 2015, 221 naissances domiciliées, sont enregistrées soit une augmentation de plus de 30%, réparti sur les communes de Saint-Georges (67%) et de Camopi(23%).

Communes	Population (année 2014)	0-5 ans	%	6-17 ans	%	0-17 ans en %
Saint-Georges	3 960	671	17	1 099	28	45
Camopi	1 751	261	15	572	33	48
Ouanary	147	2	1	8	5	7
Régina	968	96	10	133	14	24
Totaux	6 826	1 030	43	1 812	27	42



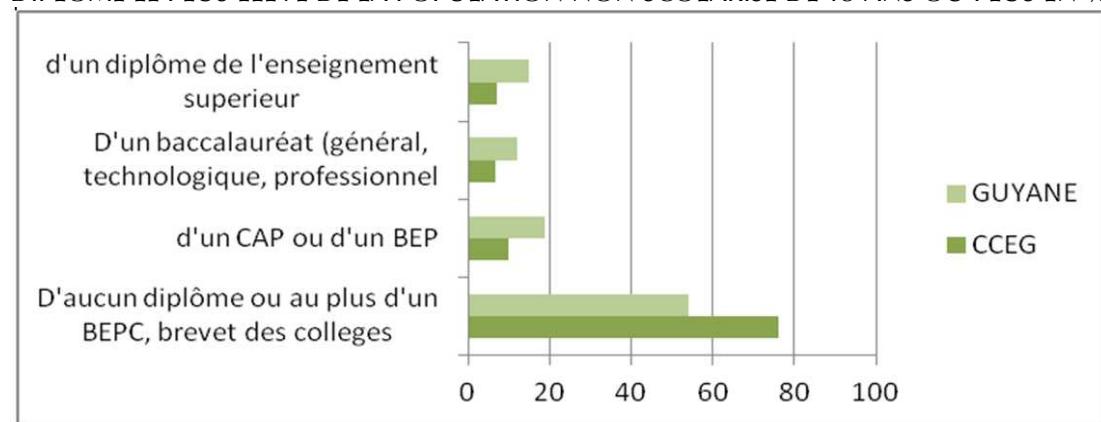
Ces éléments expliquent la surreprésentation des enfants (15%) et des adolescents (26%) sur le territoire, en particulier sur les communes de Saint-Georges et Camopi. Ces éléments sont un enjeu majeur, car il va falloir créer les infrastructures nécessaires (école, accompagnement...)

4.8. La Jeunesse et la parentalité

⇒ Des jeunes sans diplôme et en dehors du marché du travail

En 2009, la communauté compte 1 060 jeunes de 16 à 25 ans, dont 915 sont sortis du système éducatif. Parmi eux, 812 jeunes ne possèdent aucun diplôme du secondaire. Sortis précocement du système scolaire, la plupart des jeunes présents sur le territoire ne détiennent ni BEP, ni CAP, ni diplôme universitaire.

DIPLÔME LE PLUS ELEVÉ DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE 15 ANS OU PLUS EN %



Le taux de sortie précoce du système scolaire s'élève à 89 % (contre 55 % pour l'ensemble de la Guyane), et il est encore plus élevé pour les jeunes femmes (93 %).

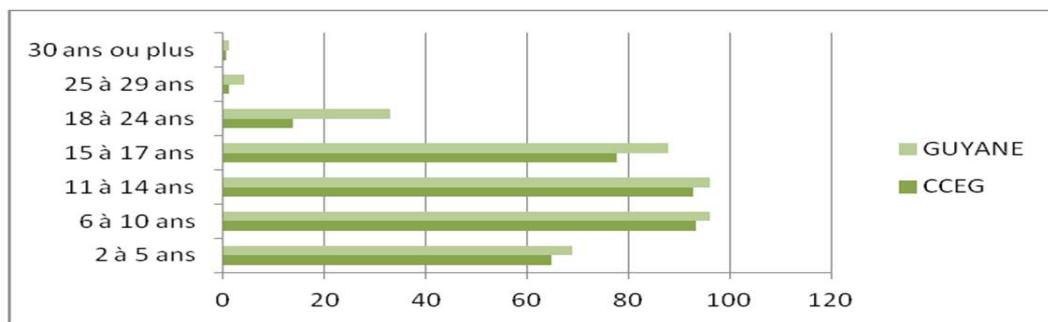
Les jeunes qui restent sur le territoire sont peu ou pas diplômés. Tous les ans, à peine une vingtaine de jeunes quittent le territoire pour poursuivre leurs études dans une autre zone de Guyane. La majorité est contrainte de rester sur le territoire sans aucune possibilité de poursuite des études. La cause première est le manque d'infrastructures d'accueil pour les jeunes de l'intérieur, celles-ci se concentrent sur le centre de la Guyane où se situe la majorité des établissements du secondaire et du supérieur.

⇒ une non scolarisation très forte à l'âge du collège

A ce constat s'ajoute, une non-scolarisation très forte dès l'âge du collège. Dans l'Est, près d'un enfant de 12 à 16 ans sur cinq n'est pas scolarisé contre un sur 20 en Guyane.

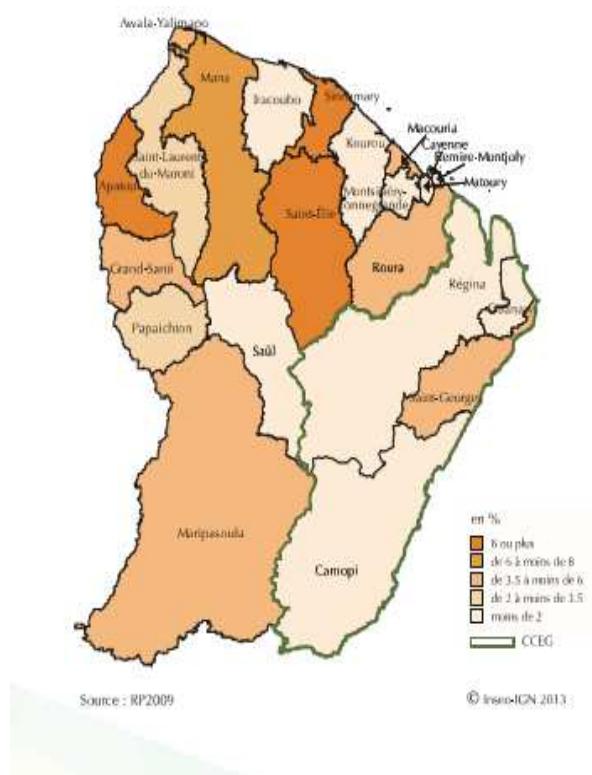
En tout, ce sont 165 enfants qui sont non-scolarisés sur le territoire de la CCEG.

SCOLARISATION SELON L'ÂGE EN %

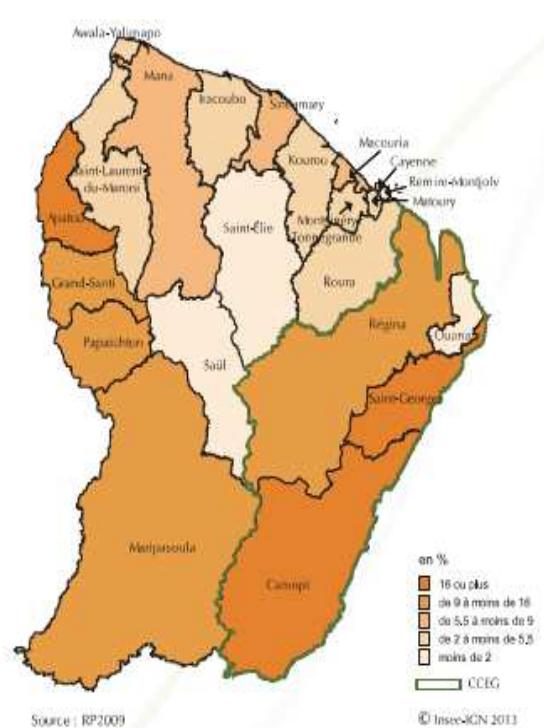


La lutte contre la non-scolarisation dans l'Est Guyanais est un enjeu majeur pour le développement futur du territoire. Par la suite, ces jeunes notamment les jeunes femmes, éprouvent beaucoup plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. 74 % des jeunes sont au chômage (76 % pour les jeunes femmes). Si en Guyane, le taux de chômage des jeunes entre 1999 et 2009 est resté relativement stable autour de 51 %, la communauté doit faire face à une augmentation importante du chômage des jeunes (+ 10 points en 10 ans).

Taux de non-scolarisation des 6-11 ans par commune en Guyane



Taux de non-scolarisation des 12-16 ans par commune en Guyane



4.9. Le logement et le cadre de vie

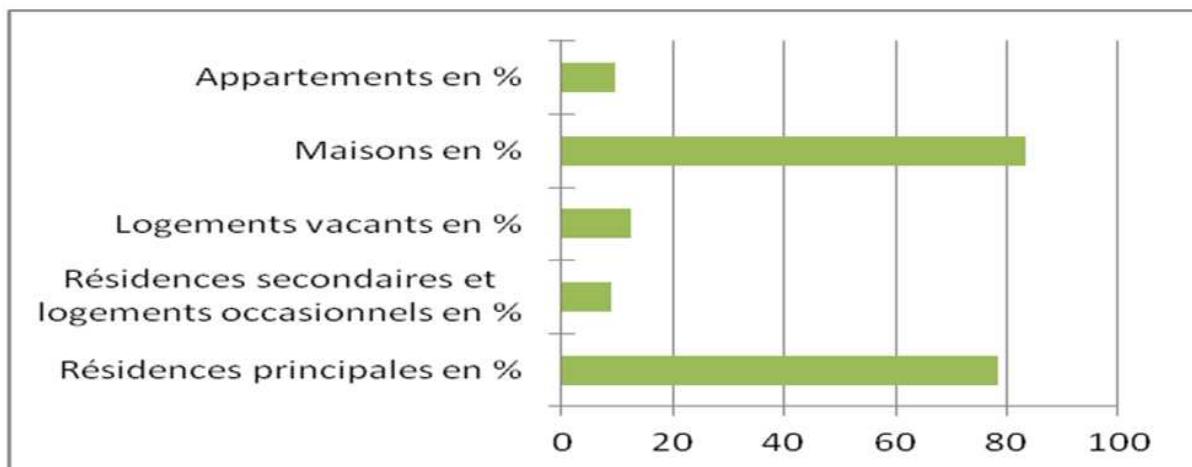
⇒ Un parc de logement multiplié par 3 en 20 ans

Dans la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG), 747 logements étaient recensés en 1990, contre plus de 2 041 vingt ans plus tard. Sur cette période, le parc de logements a été multiplié par trois pour répondre à l'augmentation de la population.

Le parc de logements s'est aussi modifié. La maison devient le logement privilégié pour les résidences principales au détriment de l'appartement.

La part des résidences principales passe de 93 % à 78 %. Les résidences secondaires ou logements occasionnels se sont développés, témoin d'une amorce touristique de ce territoire.

CATEGORIES ET TYPE DE LOGEMENTS EN %



⇒ le logement social peu développé

Bien qu'en hausse depuis 1999, le logement social s'est peu développé. Il ne représente que 6 % du parc des résidences principales contre 16 % en Guyane.

Le nombre de personnes par résidence principale (4 dans la CCEG, 3,5 en Guyane) est stable depuis vingt ans. Le nombre de pièces par résidence principale a augmenté de façon significative entre 1999 et 2009 en passant de 2,8 à 3,2.

Une résidence principale sur deux dispose de deux ou trois pièces, alors qu'en Guyane, le type de résidence principale le plus fréquent est de trois à quatre pièces.

Un tiers des résidences principales ont été construites au cours des dix dernières années. Ces dernières, plus grandes, correspondent mieux aux tailles des familles (9 % des résidences principales disposent de 6 pièces ou plus contre 6 % en Guyane).

Contrairement au reste de la Guyane, la décohabitation dans la CCEG reste un phénomène marginal.

Une faible qualité de logement

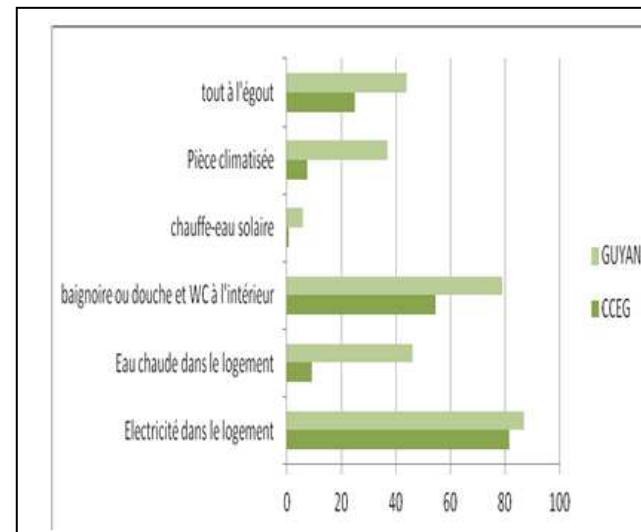
Qualité des logements

en %

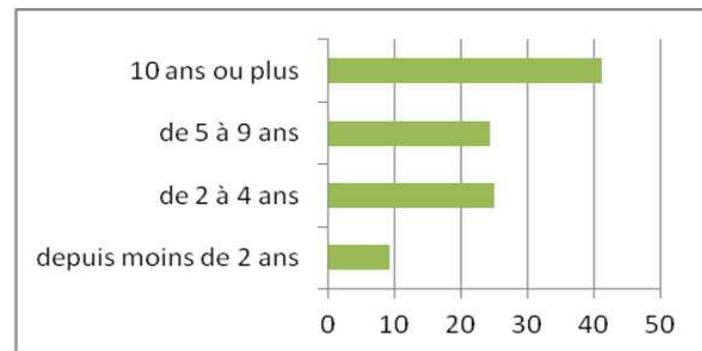
Scores	CCEG	GUYANE
0	43,2	72,2
1	15,3	6,0
2	8,0	3,6
3	15,0	8,3
4	17,0	8,6
5	1,4	1,3

Note : La qualité des logements est plus mauvaise que dans le reste de la Guyane, en effet moins de la moitié des logements n'a aucun défaut contre 72 % en Guyane. Un tiers des logements a plus de 3 défauts, deux fois plus que sur le territoire guyanais.

Sources : Insee, Recensement de la population 2008.

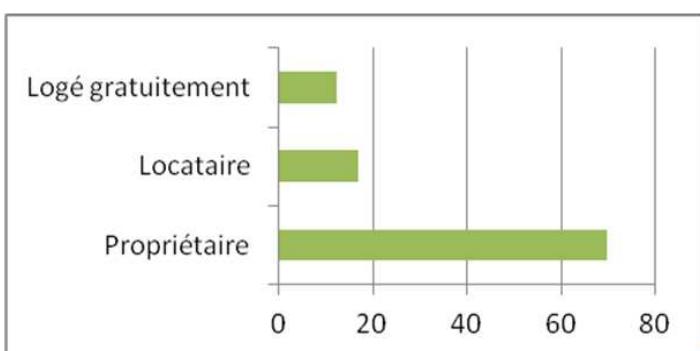


ANCIENNETE D'EMMENAGEMENT DANS LA RESIDENCE PRINCIPALE EN %



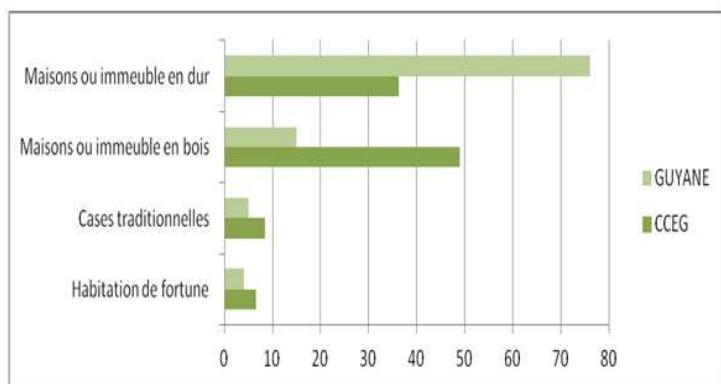
- Un peu plus de 40% de la population est installée dans son logement depuis plus de 10 ans
- Près de 35% de la population sont installée depuis moins de 4 ans

RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION (EN %)



La Guyane compte une majorité de locataires (49%). La CCEG enregistre un taux de propriétaire de 70%.

RESIDENCES PRINCIPALES SELON L'ASPECT DU BATI



Près de 50% des maisons du territoire de la CCEG sont en bois.

Tendances

- une augmentation du parc d'habitations de fortune entre 2008 et 2013 sur le territoire de la CCEG + 22% (+2% sur l'ensemble de la Guyane)
- un recul important du nombre de cases traditionnelles -47%
- une nette augmentation des maisons en bois dans l'est Guyanais +33%

A Camopi le parc de logement est en constante augmentation. Il est passé de 192 unités en 1999 à 384 unités en 2010 (opération RHI du bourg et Ilet Mula). L'ensemble du parc est composé intégralement de maisons et 94% des constructions sont réalisées en bois.

Avec l'immigration Saint Georges doit faire face à une problématique de l'habitat spontané souvent associé à celle de l'insalubrité dans des secteurs peu propices à l'accueil des populations (zones humides ou zones inondables).

4.10. L'animation de la vie sociale

Plusieurs échanges avec le CCAS de saint Georges mais pour le moment pas encore de volonté annoncée de se lancer dans une démarche d'agrément.



Caisse d'Allocation Familiale de Guyane - octobre 2018 - Crédit Photo : mmonkey / businessimages / DMEPhotography / Stock / Thinkstock



Coordination :

Caf de la Guyane

Marais Leblond
B.P. 5009
97305 Cayenne cedex

tél : 0594.28.38.13 ou 14

email : stsif-stavc.cafguyane@caf.fr